

COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE

MICHAEL O'FLAHERTY

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2025

Présenté au Comité des Ministres
et à l'Assemblée parlementaire

Table des matières

Avant-propos du Commissaire	3
1 Focus sur les pays	6
Introduction	6
1.1 Visites	6
1.2 Mémoires, lettres et déclarations	9
1.3 Entretiens avec les autorités	14
2 Domaines d'action prioritaires	17
Introduction	17
2.1 Les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les droits humains	17
2.2 Intégrer les droits humains dans les grands enjeux actuels	20
2.2.1 Migration (droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants)	20
2.2.2 Intelligence artificielle (IA) et droits humains	22
2.2.3 Protection de l'environnement et droits humains	23
2.2.4 Inégalité (pauvreté infantile)	23
2.3 Les personnes oubliées : les droits humains des Roms et des Gens du voyage	23
2.4 Défenseurs des droits humains et société civile	25
3 Autres travaux thématiques	26
4 Interaction avec les institutions du Conseil de l'Europe	31
4.1 Système de la Convention européenne des droits de l'homme	31
4.2 Comité des Ministres	32
4.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	33
4.4 Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe	34
4.5 Autres	34
5 Coopération extérieure et complémentarité	35
5.1 Structures nationales des droits humains	35
5.2 Coopération avec des organisations européennes et internationales	37
5.3 Autres réunions	39
6 Activités de Communication	42
7 Personnel et budget	44

AVANT-PROPOS DU COMMISSAIRE

Il est récemment devenu courant de faire la distinction entre les notions d'« ère de changement » et de « changement d'ère ». Cette distinction a été formulée comme suit* : l'« ère de changement » désigne une situation dans laquelle des changements sociétaux se produisent au sein d'un cadre culturel existant et stable ; le « changement d'ère » renvoie à un contexte dans lequel ce cadre est bouleversé par des avancées sociales et technologiques rapides qui dépassent la capacité de la culture humaine à les appréhender.

Il ne fait désormais aucun doute que nous vivons un changement d'ère. Les preuves sont tout autour de nous.

Il y a l'impact de l'intelligence artificielle. Il y a ensuite la triple crise planétaire et toutes ses dimensions déstabilisantes. Il y a les niveaux choquants et croissants d'inégalité. Il y a l'impact encore sous-estimé de la pandémie de COVID-19.

Nous assistons à une érosion généralisée de la confiance : confiance entre les citoyens et l'État, entre jeunes et vieux, et entre vieux et jeunes.

Il y a la montée de la politique populiste.

Le multilatéralisme est en déclin.

De plus, notre inestimable *acquis* en matière de droit et de pratique des droits humains est menacé. Chose inimaginable, nous risquons de le perdre.

Cette menace revêt plusieurs dimensions.

Il y a l'ampleur même des atteintes et des violations des droits humains que nous observons à travers le monde. Les niveaux de violence sont plus élevés qu'ils ne l'ont été depuis très longtemps ; il y a eu plus de guerres ces dernières années qu'au cours d'une génération.

Cependant, ce n'est pas seulement l'ampleur des atteintes qui me fait percevoir la menace. Les atteintes aux droits humains ont toujours été un problème important.

Il existe une deuxième dimension : la mesure dans laquelle les normes, les traités et les instruments eux-mêmes ont été rejetés. Jusqu'à récemment, nous observions ce phénomène dans les extrêmes de la politique. Nous pouvions considérer que cela pouvait être maîtrisé.

Cependant, un phénomène s'est produit récemment qui m'inquiète grandement. Le glissement vers la possibilité d'un rejet au sein même du centre de notre vie politique s'accélère.

Cela est particulièrement évident dans la gestion des migrations, où certains sont prêts à renier les principes fondamentaux des droits humains aux frontières – ce qui aurait été impensable il y a encore peu de temps.

Parallèlement à toutes ces évolutions inquiétantes, la pression s'intensifie sur les institutions et la société civile à travers le continent. Dans certains pays, si l'État avait le champ libre, il n'y aurait pas de société civile libre et critique.

Que devons-nous donc faire ?

Nous devons commencer par reconnaître l'importance du moment. Malgré ses répétitions quotidiennes banales, nous devons reconnaître l'importance de cette période de l'histoire, le hasard du moment historique dans lequel nous vivons. Nous devons reconnaître le trésor que constituent les droits humains et que nous risquons de perdre.

* Le commentateur Austen Ivereigh.

Ensuite, nous devons placer l'humain au cœur des affaires publiques.

Nous devons exiger et œuvrer pour que le respect de la dignité humaine soit la considération première.

Ce faisant, nous devons montrer que la feuille de route pour le respect de la dignité humaine repose avant tout sur l'ensemble des normes relatives aux droits humains.

De plus, nous devons nous atteler à relever les grands enjeux et défis de notre époque.

Ici, en Europe, le plus grand enjeu et défi est la guerre menée contre l'Ukraine.

Vous, cher lecteur de ce rapport annuel, n'avez pas besoin que je vous rappelle les horreurs de cette agression flagrante, le massacre de civils et de soldats, l'enlèvement d'enfants, la destruction des infrastructures et le traumatisme infligé par des années d'attaques. Et nous ne devons pas oublier qu'il s'agit d'une guerre menée à la fois contre le peuple ukrainien et contre nous tous, contre l'Europe et nos valeurs.

Certaines initiatives en faveur de la paix sont également préoccupantes dans la mesure où elles sentent la politique des grandes puissances. Les négociations semblent transactionnelles. Les gens ordinaires sont absents. Je vois peu de mentions des six millions de personnes dans les territoires occupés, des millions de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de réfugiés, ou de la destruction des infrastructures sociales. Je ne vois aucune mention de la participation des femmes ou de la société civile. En fait, je constate une absence quasi totale de ce que nous avons appris au fil des générations être nécessaire pour garantir une paix durable.

Au cours de la période couverte par mon rapport annuel, l'une de mes principales préoccupations a été le processus de paix ; j'ai travaillé avec d'autres pour tenter de trouver un moyen de ramener les choses là où elles devraient être.

En juillet dernier, j'ai présenté au gouvernement ukrainien un mémorandum décrivant dix domaines d'action qui seraient nécessaires pour replacer la dignité humaine et les droits humains au cœur des efforts de paix.

Puis, en novembre, j'ai organisé une réunion à Varsovie avec des leaders des droits humains et de la consolidation de la paix du monde entier, afin de voir si nous pouvions distiller ces dix domaines en messages clés. Trois conclusions claires sont ressorties de cette réunion.

Premièrement, nous devons placer le bien-être et les préoccupations des gens ordinaires au premier plan des discussions de paix. Qui sont ces gens ordinaires ? Ce sont les prisonniers de guerre et les détenus civils. Ce sont les personnes déplacées. Ce sont les réfugiés. Ce sont les vétérans. Ce sont les personnes vivant dans les territoires temporairement occupés.

La deuxième question concerne la nécessité de garantir la justice, la responsabilité et la réparation. La réunion de Varsovie a réaffirmé qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. Cela a été énoncé non seulement comme une question de principe, mais aussi comme une observation empirique : une paix sans justice ne survivra pas.

La troisième question concerne la nécessité permanente d'impliquer tous les acteurs concernés dans les discussions sur la paix en Ukraine. Par exemple, l'ONU, compte tenu de ses connaissances et de son expérience approfondies en matière de consolidation de la paix à travers le monde, pourrait jouer un rôle accru.

Réussirons-nous à ancrer les droits humains dans le cheminement de l'Ukraine vers la paix ? Je ne sais pas. Cependant, je crois sincèrement que ces efforts gagnent du terrain dans certains endroits où il est possible de faire évoluer l'agenda, même légèrement.

Pour aborder un autre ensemble de questions, je considère que notre volonté de défendre les droits humains de nos communautés les plus marginalisées constitue un test essentiel pour la survie, le bien-être et la résilience de nos sociétés. Je pense à la situation de notre communauté de 12 millions de Roms et de Gens du voyage.

Je considère depuis longtemps que les communautés de Gens du voyage et de Roms en Europe subissent la violation la plus généralisée des droits humains sur ce continent.

Une fois encore, cher lecteur, vous connaissez bien les données effroyables concernant les schémas de discrimination, d'exclusion, de haine et d'exposition à la violence et à une privation choquante. Vous n'avez pas besoin que je vous informe des disparités en matière d'espérance de vie par rapport au reste de la population, des statistiques choquantes sur le suicide chez les jeunes, des niveaux de racisme anti-Gens du voyage et anti-Roms dans nos sociétés, ni des obstacles souvent insurmontables au progrès aux niveaux local, national et international.

C'est en raison de cette situation que j'ai accordé une attention toute particulière au bien-être des communautés roms et des Gens du voyage depuis que j'ai pris mes fonctions en avril 2024. Au cours de cette période, j'ai effectué cinq visites spécifiques dans différents pays et rencontré de nombreux représentants de ces communautés à travers l'Europe.

En octobre dernier, j'ai publié le livre « Les 12 millions ignorés ». Il ne s'agit pas d'un rapport. C'est plutôt ma tentative de faire entendre la voix des Roms et des Gens du voyage et de partager ce que j'ai appris d'eux. Cet ouvrage aborde les problèmes, mais célèbre également la culture et reconnaît les acquis. Il montre comment les femmes sont et peuvent être le principal catalyseur du changement, en œuvrant pour le respect des droits humains de leurs communautés.

Mais, pour en revenir à la lutte plus large, comment nous en sortirons-nous alors que nous traversons cette transition vers une nouvelle ère ? Les droits humains en sortiront-ils intacts ? La réponse à cette question réside en grande partie dans la manière dont nous abordons des enjeux majeurs en matière de droits humains, tels que le bien-être du peuple ukrainien, la situation des communautés roms et la gestion de nos frontières.

Plus généralement, même si nous sommes confrontés à des années extrêmement difficiles, je garde espoir. Nous disposons des outils nécessaires pour survivre. Le défi consiste à les mettre en œuvre correctement.

Nous avons également la chance de pouvoir compter sur un réservoir profond de décence au sein de nos populations et entre elles, et il nous appartient d'aider les gens à comprendre comment la lutte pour les droits humains peut être le vecteur de cette décence.

Même si mon optimisme était remis en question, je considère que nous devons agir.

C'est le devoir de notre génération.

Michael O'Flaherty

1 FOCUS SUR LES PAYS

Introduction

En 2025, les travaux spécifiques par pays menés par le Commissaire ont été guidés par les quatre domaines d'action prioritaires qui sous-tendent l'ensemble de ses activités et qui sont décrits plus en détail à la section 2 du présent rapport d'activité : les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ; l'intégration des droits humains dans les grands enjeux actuels (notamment la migration, l'intelligence artificielle, l'environnement et les inégalités) ; les personnes oubliées ; et les défenseurs des droits humains et la société civile. Lorsque les circonstances l'exigeaient, le travail du Commissaire spécifique à chaque pays a également porté sur des questions supplémentaires. Ce travail a donné lieu à des visites dans les États membres, suivies de documents écrits (généralement des mémorandums), mais aussi à la rédaction de lettres adressées aux autorités nationales (dans certains cas, aux gouvernements et aux parlements). Dans certains cas, le Commissaire a abordé des situations relatives aux droits humains qui nécessitaient une attention urgente par le biais de déclarations. Tout au long de l'année 2025, le Commissaire a également poursuivi son dialogue avec les États membres du Conseil de l'Europe sur ces questions et d'autres questions relatives aux droits humains lors de réunions individuelles avec les autorités à Strasbourg et à l'étranger.

1.1 Visites

Géorgie

Du 21 au 23 janvier, le Commissaire [s'est rendu](#) en Géorgie. Il s'est concentré sur les droits à la liberté de réunion et à la liberté d'expression, la protection de la société civile et les droits des personnes LGBTI. Au cours de sa visite, le Commissaire a rencontré le Vice-ministre des Affaires étrangères, Lasha Darsalia ; le Vice-ministre de l'Intérieur, Aleksandre Darakhvelidze ; les Vice-ministres de la Justice, Beka Dzamashvili et Niko Tatulashvili ; le Chef du Service spécial d'enquête, Koka Katsitadze ; le premier Procureur général adjoint, Giorgi Badashvili ; et le Défenseur public (Médiateur) de Géorgie, Levan Ioseliani ; ainsi que des représentants d'organisations internationales. Le Commissaire a également eu de nombreux contacts avec la société civile et a rendu visite à la journaliste Mzia Amaghlobeli en prison. Les conclusions et recommandations du Commissaire, contenues dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, ont été développées plus en détail dans un Mémorandum publié en mars (voir *Mémorandums, lettres et déclarations*, ci-dessous).

Grèce

Du 3 au 7 février, le Commissaire s'est rendu en Grèce. Il s'est concentré sur la protection des droits humains dans le contexte des opérations de contrôle des frontières et sur les droits humains des Roms. Au cours de sa visite, le Commissaire a rencontré le Ministre de la Migration et de l'Asile, Nikolaos Panagiotopoulos ; le Ministre des Affaires maritimes et de la Politique insulaire, Christos Stylianides ; la Ministre de la Cohésion sociale et des Affaires familiales, Sofía Zaharáki ; la Vice-ministre des Affaires étrangères, Alexandra Papadopoulou ; la délégation grecque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ; la Procureure générale de la Cour suprême, Georgia Adeilini ; l'Ombudsman grec, Andreas Pottakis ; la Commission nationale des droits humains ; et l'Adjoint au maire de Chalandri, Kostas Efthimiou. Il s'est aussi entretenu avec des représentants du HCR, de la Commission européenne et de Frontex, ainsi qu'avec des experts, des juristes, des organisations de la société civile et des victimes de violations des droits humains commises aux frontières. En outre, le Commissaire a rencontré des membres de la communauté rom de Chalandri. Il a rencontré en ligne le Ministre de la Protection des citoyens, Michális Chryssohoïdis, le 10 février. Les conclusions et recommandations du Commissaire, contenues dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, ont été développées plus en détail dans deux mémorandums publiés en mai et en juin (voir *Mémorandums, lettres et déclarations*, ci-dessous).

Ukraine

Du 17 au 21 mars, le Commissaire s'est rendu en Ukraine. Il a souligné le rôle central des droits humains dans les efforts de paix et de relèvement après l'invasion à grande échelle de la Russie. Au cours de sa visite, le Commissaire [a rencontré](#) le Vice-Premier ministre ukrainien et ministre de l'unité nationale, Oleksiy Chernyshov, la Vice-ministre des affaires étrangères, Mariana Betsa, le procureur général par intérim, Oleksiy Khomenko, le Commissaire parlementaire aux droits humains, Dmytro Lubinets, le Secrétaire du quartier général de coordination pour le

traitement des prisonniers de guerre, le général de brigade Dmytro Usov, la Commissaire présidentielle pour la protection des droits du personnel militaire et de leurs familles, Olha Kobylenska, et la Conseillère pour l'égalité des genres des forces armées ukrainiennes, Olena Hrihoriyeva. Il a également [rencontré](#) des représentants de la société civile ukrainienne et d'organisations internationales. À Lviv, il [a rencontré](#) le Premier adjoint au maire de Lviv, Andriy Moskalenko, et s'est entretenu avec des représentants du Conseil des personnes déplacées de la région de Lviv dans un centre local pour personnes déplacées de Marioupol. À Novyi Rozdil, non loin de là, il a rencontré un groupe de personnes déplacées vivant dans un centre d'hébergement collectif. Le Commissaire a déposé des fleurs en mémoire des soldats ukrainiens au cimetière Lychakiv de Lviv et, à Kyiv, accompagné de la vice-ministre de la Santé chargée de l'intégration européenne, Maryna Slobodnichenko, il [a visité](#) l'hôpital pour enfants « Okhmatdyt », partiellement détruit par un tir de missile russe en juillet 2024. Dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de sa visite, le Commissaire a souligné l'importance des droits humains dans les efforts de paix et de reconstruction à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, insistant sur la nécessité de rendre justice, d'assurer la responsabilité des actes et d'accorder des réparations aux victimes. Les conclusions et recommandations du Commissaire ont été développées plus en détail dans un mémorandum publié en juillet (voir *Mémorandums, lettres et déclarations*, ci-dessous).

Macédoine du Nord

Du 22 au 25 avril, le Commissaire [s'est rendu](#) en Macédoine du Nord. Il s'est concentré sur les droits humains des Roms et sur l'interaction entre un environnement propre et sain et les droits humains. Au cours de la visite, le Commissaire a rencontré le vice-Premier ministre et Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, Izet Medziti, le Ministre des Affaires étrangères, Timčo Mucunski, le Ministre de la Justice, Igor Filkov, la Ministre de l'Éducation, Vesna Janevska, le Vice-ministre de la Politique sociale, de la Démographie et de la Jeunesse, Gjoko Velkovski, et la Directrice de l'Inspection nationale de l'environnement, Ivana Ginovska. Le Commissaire a également rencontré l'Ombuds de Macédoine du Nord, Naser Ziberi, et des membres de la Commission pour la prévention et la protection contre la discrimination. Il s'est entretenu avec des représentants des Nations unies et de la délégation de l'UE. Il a également rencontré des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains travaillant sur les questions abordées lors de sa visite. Le Commissaire s'est rendu dans la municipalité de Šuto Orizari, à Skopje, où il a rencontré le maire, Kurto Dudush, et visité un quartier dépourvu d'infrastructures, avant de se rendre dans un centre de jour pour enfants des rues. Les conclusions et recommandations du Commissaire, contenues dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, ont été développées plus en détail dans un mémorandum publié en juillet (voir *Mémorandums, lettres et déclarations*, ci-dessous).

Serbie

Du 25 au 27 avril, le Commissaire a effectué une [mission](#) en Serbie, axée sur le maintien de l'ordre lors des manifestations et sur l'environnement de travail de la société civile et des défenseurs des droits humains. Il a souligné la nécessité de veiller au maintien du cadre permettant un maintien de l'ordre démocratique et a mis en garde contre les discours stigmatisant les manifestants. Il a exhorté les autorités à enquêter efficacement sur tous les actes de violence commis lors des manifestations et à traduire leurs auteurs en justice. Le Commissaire s'est en outre déclaré préoccupé par l'environnement de travail défavorable des ONG et des défenseurs des droits humains, qui a été encore aggravé par les mesures récemment prises par les autorités.

Hongrie

Le 25 juin, le Commissaire a effectué une [mission](#) en Hongrie, pour participer à la conférence internationale sur les droits humains Budapest Pride 30. Il a fait remarquer que la répression actuelle à l'encontre des personnes LGBTI en Hongrie devait être considérée dans le contexte plus large des modifications constitutionnelles et législatives successives qui semblent viser à réduire au silence les organisations de la société civile et les médias indépendants en restreignant leur champ d'action et en les stigmatisant dans le cadre de campagnes alimentées par la désinformation. Il a noté que les acteurs de la société civile sont victimes d'intimidation et de harcèlement dans le cadre de leur travail de défense des droits humains ou de dénonciation de la corruption, et a réitéré sa préoccupation concernant le projet de loi sur la transparence dans la vie publique qui, dans la version alors examinée par le Parlement, porte fondamentalement atteinte à l'espace civique en Hongrie.

Royaume-Uni

Le Commissaire [s'est rendu](#) au Royaume-Uni du 30 juin au 4 juillet. La visite était axée sur la pauvreté des enfants, mais a également abordé les questions de la migration, du droit de manifester, de la situation des personnes

transgenres et de l'héritage des troubles en Irlande du Nord. Après avoir rencontré à Strasbourg la Secrétaire d'État à la Justice, la députée Shabana Mahmood, le Commissaire a rencontré, au cours de la visite, le député Hilary Benn, secrétaire d'État pour l'Irlande du Nord, avec Lady Smith of Malvern, ministre d'État (ministre des Femmes et de l'Égalité) au département de l'Éducation, avec le député Andrew Western, ministre de la Transformation au département du Travail et des Retraites, et avec Simon Ridley, deuxième secrétaire permanent du ministère de l'Intérieur. Au Parlement, le Commissaire s'est entretenu avec Lord Alton of Liverpool, Président de la Commission mixte des droits humains, et Lady Lawrence, membre de cette commission, ainsi qu'avec la délégation britannique à Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a également rencontré la Présidente de la Commission pour l'égalité et les droits humains, la Baronne Kishwer Falkner, et d'autres membres de la Commission et a mené des discussions approfondies avec la société civile. À la suite de cette visite, il s'est entretenu en ligne avec le Président de la Commission écossaise des droits humains, Professor Angela O'Hagan. Dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de sa visite, le Commissaire a salué les efforts du gouvernement, notamment l'extension des repas scolaires gratuits aux familles bénéficiant du crédit universel, tout en appelant à de nouvelles mesures face à l'augmentation de la pauvreté infantile. Il a souligné l'urgence de mettre fin à la limite des deux enfants et de reconsidérer le plafonnement des prestations, afin de garantir que les politiques de sécurité sociale n'aggravent pas la pauvreté des familles comprenant des personnes handicapées. Il a également insisté sur la nécessité d'un soutien plus large aux parents et aux enfants par le biais d'initiatives telles que les centres familiaux et le travail du secteur associatif, tout en tenant compte des disparités régionales et des défis spécifiques auxquels sont confrontées les zones rurales, isolées et décentralisées. Le Commissaire a exprimé une préoccupation particulière pour les groupes vulnérables, notamment les enfants demandeurs d'asile et migrants, touchés par des politiques telles que la « non-recours aux fonds publics » et les hébergements temporaires inadaptés. Il a souligné que la lutte contre la pauvreté des enfants est un impératif en matière de droits humains qui ne devrait pas être limité par des contraintes budgétaires. Il a discuté de l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dans les affaires liées à la migration, ainsi que de l'externalisation. Il a attiré l'attention sur les restrictions imposées aux manifestations, notamment au regard des nouvelles propositions législatives. Il s'est déclaré préoccupé par le climat actuel pour les personnes transgenres et a réaffirmé que tous les développements juridiques ou politiques pertinents devaient être conformes aux droits humains. Il a également donné suite à la mission qu'il avait effectuée à Belfast en février en menant des échanges sur l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Allemagne

Du 13 au 17 octobre, le Commissaire [s'est rendu](#) en Allemagne. Il s'est concentré sur les questions liées à la migration et à l'asile, sur la liberté de réunion pacifique et d'expression dans le contexte des manifestations liées à la guerre à Gaza, ainsi que sur le racisme et la discrimination, en particulier l'antisémitisme et la haine envers les Musulmans. Au cours de la visite, le Commissaire a rencontré le Ministre fédéral de l'Intérieur, Alexander Dobrindt, la Ministre fédérale de la Justice et de la Protection des consommateurs, Dr Stefanie Hubig, des membres de la délégation allemande à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Commissaire du gouvernement fédéral chargé de la politique des droits humains et de l'aide humanitaire, Prof. Dr Lars Castellucci, le Commissaire du gouvernement fédéral pour la vie juive en Allemagne et la lutte contre l'antisémitisme, Dr Felix Klein ; la Vice-présidente de l'Agence fédérale pour la migration et les réfugiés, Katrin Hirsland ; la Commissaire fédérale indépendante contre la discrimination, Ferda Ataman ; le Vice-président de la police de Berlin, Marco Langner, et le Chef de la direction de la police d'État de Berlin, Roman Seifert. Il a également rencontré l'Institut allemand des droits humains, le HCR Allemagne, le Secrétariat de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), et a eu des discussions approfondies avec la société civile sur les questions abordées lors de sa visite. Dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, le Commissaire mis l'accent sur les mesures prises par les autorités pour mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile. Alors que le projet de loi visant à transposer le Pacte dans le droit national est devant le Parlement, le Commissaire a souligné l'importance d'inclure directement dans la loi des dispositions claires relatives au contrôle indépendant des droits humains dans le cadre des procédures de contrôle et d'asile aux frontières. Le Commissaire s'est aussi déclaré préoccupé par la forte augmentation de l'antisémitisme en Allemagne et dans toute l'Europe. Il a estimé que l'attention accrue accordée au maintien de l'ordre et au droit pénal devait continuer à s'accompagner d'un accent toujours plus fort mis sur la promotion du dialogue, ainsi que d'un soutien et d'un investissement à long terme dans la sensibilisation, la mémoire de l'Holocauste et les initiatives éducatives. Il s'est également déclaré préoccupé par la montée de la haine envers les Musulmans en Allemagne ces dernières années et a exhorté les autorités à lutter efficacement contre ce phénomène.

Türkiye

Du 1er au 5 décembre, le Commissaire [s'est rendu](#) en Türkiye. Il a discuté des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique, d'association et de certains aspects de l'administration de la justice. Au cours de la visite, le Commissaire a rencontré la Ministre de la Famille et des Services sociaux, Mahinur Özdemir Göktaş, le Vice-ministre des Affaires étrangères, Mehmet Kemal Bozay, le Vice-ministre de la Justice, Niyazi Acar, le Vice-ministre de l'Intérieur, Münir Karaloğlu, le Président de la Cour constitutionnelle, Kadir Özkaya, et des membres de la délégation turque à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a également rencontré l'Institution turque des droits humains et de l'égalité (TiHEK), l'Union des barreaux turcs, le barreau d'Istanbul, et a eu des discussions approfondies avec la société civile et les jeunes sur les questions abordées lors de sa visite. Dans une [déclaration](#) publiée à l'issue de la visite, le Commissaire a encouragé les autorités à tirer pleinement parti du processus en cours de l'« Initiative pour une Türkiye sans terrorisme » afin de faire progresser les réformes et de renforcer la protection des droits humains. Il a fait part de ses préoccupations concernant les interdictions de réunion et le recours excessif à la force contre des manifestants pacifiques. Il a souligné les préoccupations persistantes concernant la liberté d'expression en ligne, notamment le recours généralisé à des mesures de blocage de l'accès et de suppression de contenus, contraires à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Il a examiné les restrictions imposées au travail des organisations de la société civile et a exprimé ses préoccupations concernant les pressions exercées sur les barreaux et les membres de la profession juridique. Bien que la Türkiye affiche un taux d'exécution généralement élevé des arrêts importants rendus par la Cour européenne des droits de l'homme, le Commissaire a constaté un faible niveau de mise en œuvre et s'est déclaré préoccupé par l'absence de progrès dans les affaires *Osman Kavala*, *Selahattin Demirtaş* (n° 2) et *Yüksekdağ Şenoğlu* et autres. Il a également noté que le refus des tribunaux inférieurs de mettre en œuvre certaines décisions clés de la Cour constitutionnelle portait atteinte à l'État de droit et au principe de sécurité juridique.

1.2 Mémoires, lettres et déclarations

Allemagne

[Lettre](#) adressée au Ministre fédéral de l'Intérieur, Alexander Dobrindt, il exprimant des préoccupations concernant les restrictions à la liberté d'expression et à la liberté de réunion pacifique des personnes manifestant dans le contexte du conflit à Gaza, ainsi que les informations faisant état d'un recours excessif à la force par la police à l'encontre des manifestants, publié le 19 juin.

Azerbaïdjan

[Déclaration](#) demandant aux autorités azerbaïdjanaises de libérer sans délai Anar Mammadli et tous les autres défenseurs des droits humains, journalistes et militants de la société civile emprisonnés pour leurs activités légitimes ou pour avoir exprimé des opinions dissidentes ou critiques, et d'abandonner les poursuites pénales engagées à leur encontre, ainsi que toutes les restrictions connexes, publié le 29 avril.

[Déclaration](#) exprimant inquiétude concernant la condamnation pénale de sept journalistes de Abzas média, qui ont été condamnés à des peines de prison allant de 7,5 à 9 ans, et réitérait l'appel en faveur de la libération des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants de la société civile emprisonnés dans le pays, publié le 24 juin.

Bosnie-Herzégovine

[Déclaration](#) sur l'adoption par l'Assemblée nationale de la Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine) de la loi sur le registre spécial et la transparence des activités des organisations à but non lucratif, exprimant des préoccupations face à un nouveau recul de la liberté d'association et la liberté d'expression en Republika Srpska, après la recriminalisation de la diffamation en 2023, publié le 28 février.

Bulgarie

[Lettre](#) adressée au Premier ministre, Rosen Zhelyazkov, s'inquiétant de la situation de nombreux Roms laissés sans abri suite à la démolition de leurs logements par les autorités de Sofia, malgré une mesure provisoire rendue par la Cour européenne des droits de l'homme, publiée le 5 mai.

[Lettre](#) adressée à la Présidente de l'Assemblée nationale, Nataliya Kiselova, demandant aux parlementaires de s'abstenir d'adopter les modifications proposées à la loi sur la protection de l'enfance et à d'autres lois, exprimant ses préoccupations quant à leur compatibilité avec les normes internationales en matière de droits humains et le risque de renforcer la stigmatisation et les préjugés à l'encontre des personnes LGBTI, publié le 22 octobre.

République tchèque

[Publication sur les réseaux sociaux](#) saluant l'adoption par le Parlement tchèque du projet de loi prolongeant le délai accordé aux victimes de stérilisations forcées pour demander réparation, publié le 13 juin.

Finlande

[Mémoire](#) sur les droits humains des Roms en Finlande à la suite de la visite effectuée en septembre 2024, couvrant l'intégration des Roms dans la société, la situation des femmes et des jeunes Roms ainsi que des Roms originaires d'autres États membres de l'UE, la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et la représentation, de leur histoire et de leur culture, publié le 25 février. Le Commissaire a pris note des efforts déployés par la Finlande pour promouvoir les droits humains des Roms, notamment par le biais de la troisième Politique nationale relative aux Roms, et du Conseil consultatif national sur les affaires roms, qui existe de longue date. Il s'est félicité également du nouveau Plan d'action visant à lutter contre le racisme et à promouvoir l'égalité, qui inclut spécifiquement les Roms, et qui a été lancé le même mois que sa visite. Toutefois, la persistance de l'antitsiganisme et des pratiques de discrimination dans tous les domaines de la vie, notamment l'emploi et le logement, reste un sujet de préoccupation. Les femmes et les jeunes roms sont confrontés à une discrimination intersectionnelle, tandis que les Roms originaires d'autres États membres de l'UE sont souvent encore plus marginalisés. Le Commissaire a recommandé de renforcer les actions, notamment d'assurer un financement adéquat et durable, de lutter contre toutes les formes de discrimination, de permettre aux Roms de faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques, de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes, ainsi que des personnes originaires d'autres États membres de l'Union européenne, et de promouvoir un environnement favorable à la société civile rom.

Géorgie

[Mémoire](#) sur la situation des droits humains en Géorgie, à la suite de la visite en janvier 2025 (voir *Visites*, ci-dessus) traitant des droits à la liberté de réunion et à la liberté d'expression, notamment dans le cadre des manifestations, de la protection de la société civile et des droits des personnes LGBTI, publiée le 26 mars. Le Commissaire a exprimé ses préoccupations concernant les mauvais traitements infligés aux manifestants et aux journalistes, soulignant l'absence de responsabilité des forces de l'ordre alors que les manifestants font l'objet de poursuites pénales. Il a recommandé d'exiger que les policiers portent des uniformes identifiables et d'améliorer les enquêtes sur les abus. Il a critiqué les récentes modifications apportées aux lois sur les rassemblements, qui restreignent les manifestations et élargissent les pouvoirs de la police, et a exhorté à se conformer aux normes internationales en matière de droits humains. Le Commissaire a également souligné les défis auxquels sont confrontés le journalisme indépendant et la société civile, appelant à une meilleure protection des ONG et des défenseurs des droits humains. Enfin, il a condamné la violence et la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et a appelé à l'abrogation des lois qui fournissent une base juridique à une telle discrimination.

[Déclaration](#) exprimant la préoccupation suscitée par les enquêtes intrusives menées sur au moins huit ONG dans le cadre d'une enquête du Bureau de lutte contre la corruption sur d'éventuelles violations de la loi sur l'enregistrement des agents étrangers, publiée le 1er juillet.

[Publication sur les réseaux sociaux](#) s'inquiétant du fait que la peine de deux ans d'emprisonnement infligée à la journaliste Mzia Amaghlobeli était disproportionnée et soulevait de graves problèmes au regard de la Convention, publiée le 6 août.

[Lettre](#) adressée au Procureur général, Giorgi Gvarakidze, concernant l'absence de progrès tangibles dans les enquêtes pénales sur l'usage disproportionné de la force par les forces de l'ordre et des groupes d'hommes masqués non identifiés contre des manifestants et des journalistes en novembre et décembre 2024, publié le 10 décembre.

Grèce

[Mémorandum](#) sur la migration et le contrôle des frontières en Grèce, à la suite de sa visite en février 2025 (voir *Visites*, ci-dessus), couvrant la protection des droits humains des demandeurs d'asile et des migrants aux frontières terrestres et maritimes de la Grèce, les questions relatives à la responsabilité en cas de violations des droits humains aux frontières et à la responsabilité dans le naufrage du Pylos, publié le 6 mai. Le Commissaire a noté que la Grèce a été particulièrement touchée par les arrivées irrégulières, notamment à des fins de demande d'asile, et a reconnu que les forces de l'ordre opérant aux frontières terrestres et maritimes sont confrontées à un environnement difficile. Néanmoins, il s'est déclaré préoccupé par les informations concordantes faisant état de pratiques persistantes de renvois sommaires aux frontières terrestres et maritimes. De telles pratiques sans procédure d'identification individuelle risquent d'entraîner des violations de l'article 3 de la CEDH et d'autres règles du droit international et de l'Union européenne. Il a exhorté la Grèce à adopter une politique de tolérance zéro envers les renvois sommaires, à veiller à ce que les allégations fassent l'objet d'enquêtes en bonne et due forme et à garantir à toute personne l'accès à des procédures individualisées et à des voies de recours efficaces. Le Commissaire a également mis en évidence les lacunes des mécanismes de responsabilité concernant les violations des droits humains liées aux frontières et a appelé à une révision visant à renforcer leur efficacité et leur indépendance. Il a recommandé de donner aux organismes nationaux de défense des droits humains les moyens de surveiller les pratiques aux frontières et de garantir que les responsables du naufrage du Pylos répondent de leurs actes, tout en préservant le travail de la société civile, des médias et des défenseurs des droits humains.

[Mémorandum](#) sur les droits humains des Roms en Grèce, à la suite de sa visite en février 2025 (voir *Visites*, ci-dessus) publié le 3 juin. Le Commissaire a salué la stratégie nationale et le plan d'action de la Grèce pour l'inclusion sociale des Roms (2021-2030) ainsi que les efforts déployés par les autorités nationales, régionales et locales pour les mettre en œuvre, sans oublier le rôle important joué par la société civile dans l'autonomisation des communautés roms et la défense de leurs droits. Il a toutefois noté que l'accès à un logement adéquat et aux services essentiels connexes est particulièrement difficile dans un contexte où la plupart des Roms vivent dans des conditions précaires, dans des campements ou des quartiers de facto ségrégués. Il a exhorté les autorités grecques à accélérer la mise en œuvre de la stratégie, à renforcer la coordination entre les autorités et à améliorer le suivi des plans d'action locaux. Les autorités ont également été invitées à raccorder les campements roms aux réseaux d'eau et d'électricité et à éviter les expulsions forcées sans proposer de solutions de relogement durables. Par ailleurs, le Commissaire a appelé à la mise en place d'enquêtes efficaces sur les violences policières à l'encontre des Roms, à l'amélioration de la formation des forces de l'ordre, à un renforcement des mesures contre les discours de haine et à la mise en œuvre intégrale des arrêts pertinents de la Cour européenne des droits de l'homme.

[Déclaration](#) exhortant les membres du Parlement grec à rejeter un amendement prévoyant la suspension de l'enregistrement des demandes d'asile des personnes arrivant par bateau en provenance d'Afrique du Nord, ainsi que leur renvoi forcé, sans enregistrement, vers leur pays d'origine ou de provenance, publié le 10 juillet.

Hongrie

[Lettre](#) adressée à László Kövér, Président de l'Assemblée nationale, concernant les modifications constitutionnelles et autres amendements à la loi sur les rassemblements qui menaçaient les droits humains des personnes LGBTI et soulevaient des inquiétudes quant à leur compatibilité avec les normes relatives aux droits humains, publiée le 2 avril.

[Lettre](#) adressée à László Kövér, Président de l'Assemblée nationale, demandant aux parlementaires de s'abstenir d'adopter le projet de loi sur la transparence de la vie publique à moins qu'il ne soit amendé pour se conformer au droit international des droits humains, notamment la liberté d'expression et d'association, le droit au respect de la vie privée, le droit à un procès équitable et l'interdiction de la discrimination, publiée le 4 juin.

Irlande

[Mémorandum](#) sur la situation des droits humains des Gens du voyage et des Roms en Irlande, qui contient les conclusions et les recommandations issues de sa visite dans le pays en octobre 2024, traitant du racisme anti-Travellers et de l'antitsiganisme dans le système pénal et civil, de l'accès à des logements adaptés à leur culture, et des inégalités en matière d'accès et de résultats concernant le droit à l'éducation et le droit à la santé, publié le 25 février. Le Commissaire a souligné que l'Irlande avait élaboré des stratégies ambitieuses visant à protéger plus

efficacement les droits des Gens du voyage et des Roms. Il a notamment salué le vaste processus de consultation mené avec les représentants de ces communautés, qui a contribué à l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion des Gens du voyage et des Roms. Malgré ces évolutions positives, les progrès sur le terrain restent entravés par le racisme structurel à l'égard des Gens du voyage et l'antitsiganisme qui imprègnent tous les aspects de la société irlandaise. Parmi les effets négatifs, on peut citer la surveillance policière excessive et la surreprésentation significative des Gens du voyage dans le système pénal, le manque de logements adaptés à leur culture et les conditions de logement globalement insalubres de ces communautés, les inégalités importantes dont sont victimes les enfants Gens du voyage et roms à l'école dès leur plus jeune âge, et leur état de santé médiocre par rapport à celui de la population majoritaire. Le Commissaire a recommandé un engagement politique plus fort pour surmonter les pratiques discriminatoires profondément enracinées et garantir un financement durable pour des initiatives ciblées menées par les pairs, notamment dans le domaine de la santé mentale.

Lettonie

[Publication sur les réseaux sociaux](#) exprimant des inquiétudes quant à la criminalisation de l'aide humanitaire, à la suite de la condamnation d'un défenseur des droits humains letton pour avoir apporté une telle aide à des demandeurs d'asile à la frontière, publiée le 20 août.

[Publication sur les réseaux sociaux](#) la décision de la Commission des affaires étrangères du Parlement letton de présenter à la Saeima une proposition visant à se retirer de la Convention d'Istanbul et a appelé les parlementaires à ne pas tenir compte de la désinformation et à prendre en considération la protection durablement acquise contre la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des filles, ainsi que le cadre complet offert par la Convention d'Istanbul pour protéger les droits des femmes, publiée le 23 octobre.

Monténégro

[Déclaration](#) appelant les membres du Parlement à ne pas adopter les modifications proposées à la loi sur les rassemblements publics et les événements publics et qui restreignent excessivement la liberté de réunion pacifique, publié le 24 juillet

Macédoine du Nord

[Mémoire](#) sur les droits humains des Roms et sur les questions liées au droit à un environnement propre et sain en Macédoine du Nord, à la suite de sa visite en avril 2025 (voir *Visites*, ci-dessus), publié le 29 juillet. Le Commissaire a appelé les autorités à renforcer leurs efforts pour lutter contre l'antitsiganisme et à ne montrer aucune tolérance à l'égard de la violence et de la discrimination à l'encontre des Roms dans le système pénal et à poursuivre leurs efforts pour lutter contre la ségrégation *de facto* des enfants roms dans les écoles. Le Commissaire a demandé l'exécution intégrale de l'arrêt rendu dans l'affaire *Elmazova et autres c. Macédoine du Nord* et a attiré l'attention sur l'impact disproportionné de la dégradation de l'environnement sur les droits humains des personnes les plus marginalisées, notamment les Roms. Il a appelé les autorités à adopter la loi tant attendue sur le climat, en veillant à ce qu'elle tienne compte de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Verein Klimaseniorinnen Schweiz c. Suisse*.

Pologne

[Lettre](#) adressée à la Présidente du Sénat polonais, Małgorzata Kidawa-Błońska, demandant au Sénat de s'abstenir d'adopter le projet de loi modifiant la loi sur l'octroi d'une protection aux étrangers en Pologne, en raison de préoccupations quant à sa compatibilité avec les normes en matière de droits humains, publié le 11 mars.

[Publication sur les réseaux sociaux](#) saluant l'acquiescement d'activistes ayant fourni une aide humanitaire à la frontière polonaise, publié le 9 septembre.

Royaume-Uni

[Lettre](#) adressée à la Secrétaire d'État à la Justice, la députée Shabana Mahmood, concernant la réglementation des manifestations, demandant au gouvernement de veiller à ce que la législation antiterroriste ne restreigne pas inutilement la liberté de réunion pacifique, publiée le 14 octobre.

[Lettre](#) adressée à Lord Alton of Liverpool, Président de la Commission mixte sur les droits humains du Parlement britannique, et à Sarah Owen, Députée et Présidente de la Commission des femmes et de l'égalité de la Chambre des Communes, concernant la situation des personnes transgenres, publiée le 14 octobre.

Serbie

[Déclaration](#) exprimant la préoccupation face à l'usage disproportionné de la force par la police, aux arrestations arbitraires, y compris d'enfants, et aux poursuites pénales engagées contre des manifestants, publiée le 4 juillet.

[Publication sur les réseaux sociaux](#) réitérant l'appel lancé aux autorités pour qu'elles évitent tout recours excessif à la force, mettent fin aux arrestations arbitraires et apaisent la situation après les affrontements entre la police et les manifestants à Valjevo le 14 août, publié le 15 août.

Slovaquie

[Mémoire](#) sur les droits humains des Roms en Slovaquie à la suite de la visite effectuée en juillet 2024, couvrant les obstacles à la jouissance des droits humains, les conditions de vie et l'accès aux soins de santé pour les communautés roms marginalisées, ainsi que les formes de discrimination dans les établissements de santé, publié le 25 février. Le Commissaire reconnaît l'engagement de la Slovaquie à améliorer la situation des droits humains des communautés roms, notamment grâce à la stratégie nationale pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms à l'horizon 2030, aux plans d'action qui en découlent et à d'autres mesures. Il se félicite en particulier des initiatives mises en place pour surmonter les obstacles à l'accès aux soins de santé pour les communautés roms marginalisées. Toutefois, le mémoire souligne que toutes les autorités compétentes, y compris au niveau local, doivent redoubler d'efforts pour garantir la mise en œuvre rapide et efficace de la stratégie 2030 dans tous les domaines prioritaires. Le Commissaire appelle en particulier à l'adoption de mesures urgentes pour remédier aux conditions de vie inadéquates des communautés roms marginalisées, afin d'éviter une nouvelle détérioration de leur situation déjà critique en matière de droits humains. Ces mesures devraient être associées à des plans stratégiques intégrés et à long terme, adaptés aux besoins locaux et soutenus par un engagement et un financement à long terme. Tout en saluant les initiatives visant à donner aux Roms les moyens d'agir en tant que ponts entre les communautés et les services de santé publique et autres, le Commissaire appelle à prendre des mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination dans l'accès aux soins de santé pour les Roms, en particulier les femmes et les filles. Un mécanisme d'indemnisation des victimes de stérilisation forcée devrait être mis en place sans délai. Le Commissaire formule d'autres recommandations visant à garantir l'accès des enfants roms à une éducation inclusive et de qualité et à mettre fin à leur ségrégation, ainsi qu'à lutter contre l'antitsiganisme et la discrimination, en particulier dans le domaine du maintien de l'ordre.

[Lettre](#) adressée au Conseil national (Parlement), demandant aux parlementaires de s'abstenir d'adopter un projet de loi sur les organisations à but non lucratif ou toute modification qui ne serait pas pleinement conforme à la Convention européenne des droits de l'homme, publié le 9 avril.

[Déclaration](#) appelant les parlementaires slovaques à ne pas adopter des amendements à la Constitution, remarquant que la proposition visant à ce que la République slovaque conserve sa souveraineté dans les domaines relevant de la notion d'« identité nationale » était en contradiction avec l'obligation prévue par la Convention européenne des droits de l'homme de donner plein effet aux droits et libertés qui y sont définis, publié les 13 juin (voir également la [publication sur les réseaux sociaux](#) du 24 septembre).

Türkiye

[Déclaration](#) concernant les informations faisant état d'un recours disproportionné à la force par la police et de restrictions du droit de recevoir et de communiquer des informations en Türkiye lors des manifestations qui ont suivi l'arrestation et la détention du maire d'Istanbul, Ekrem İmamoğlu, publié le 24 mars.

[Publication sur les réseaux sociaux](#) faisant part de ses préoccupations concernant l'arrestation et la détention d'Enes Hocaogulları, délégué jeunesse du Congrès pour la Turquie, à la suite de son intervention lors d'une séance plénière du Congrès, publié le 6 août.

Ukraine

[Mémorandum](#) sur les éléments relatifs aux droits humains pour la paix en Ukraine, suite à la visite en mars 2025 (voir *Visites*, ci-dessus), publié le 8 juillet. Le mémorandum encourage l'intégration des droits humains dans les négociations de paix en combinant les points de vue des défenseurs des droits humains et des praticiens de la résolution des conflits. Il présente les observations et les recommandations du Commissaire concernant les éléments d'une feuille de route en matière de droits humains visant à instaurer une paix juste, durable et effective, ainsi qu'à assurer la reconstruction et le redressement de l'Ukraine. Le Commissaire a souligné qu'une paix durable ne peut être atteinte qu'en la fondant sur les principes internationaux des droits humains. Il a salué les efforts internationaux en matière de responsabilité, notamment le Registre des dommages subis par l'Ukraine et le Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine, et a appelé à soutenir les poursuites pour crimes de guerre. Le mémorandum a souligné l'importance des réparations pour toutes les victimes de l'agression russe depuis 2014 et a appelé à des pourparlers de paix pour traiter de la libération des prisonniers, du sort des personnes disparues et du retour des enfants ukrainiens emmenés en Russie. Il a également souligné la nécessité de continuer à protéger les réfugiés et les personnes déplacées et d'accorder une attention particulière à la situation des droits humains des personnes vivant dans les zones de l'Ukraine temporairement occupées par la Russie, et a appelé à un contrôle des restrictions imposées par l'Ukraine en temps de guerre afin de garantir le rétablissement des normes démocratiques. La reconstruction de l'Ukraine doit être axée sur les droits humains et inclusive, en particulier pour les groupes vulnérables. Le Commissaire a appelé à des processus de paix inclusifs et a souligné le rôle central de l'Ukraine dans les négociations, réaffirmant son engagement à soutenir les droits humains en Ukraine dans le contexte de la guerre en cours.

1.3 Entretiens avec les autorités

Rencontre avec le Procureur général pour l'Angleterre et le Pays de Galles et Avocat général pour l'Irlande du Nord

Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré le Procureur général pour l'Angleterre et le Pays de Galles et Avocat général pour l'Irlande du Nord, le très honorable Lord Hermer KC. Ils ont notamment discuté de la situation de l'État de droit en Europe, ainsi que des aspects de la politique migratoire liés aux droits humains et de l'approche du gouvernement britannique à l'égard de l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Rencontre avec la Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne

Le 12 février, le Commissaire a rencontré Henryka Mościcka-Dendys, Sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères de Pologne et a évoqué, entre autres, la situation des droits humains à la frontière entre la Pologne et le Bélarus.

Rencontre avec le Ministre de la Justice de Pologne

Le 11 mars, le Commissaire a rencontré Adam Bodnar, Ministre de la Justice de Pologne. Le Commissaire a fait part de ses préoccupations concernant les modifications apportées à la loi sur la protection internationale, telles qu'il les avait communiquées au Parlement polonais dans une lettre (voir *Mémorandums, lettres et déclarations* ci-dessus).

Rencontre avec le Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie

Le 14 mai, en marge de la 134^e session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à Luxembourg, le Commissaire [a rencontré](#) le Ministre des Affaires étrangères de l'Arménie, Ararat Mirzoyan. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains.

Rencontre avec le Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan

Le 14 mai, en marge de la 134^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Luxembourg, le Commissaire [a rencontré](#) le Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, Elnur Mammadov. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains.

Rencontre avec le Ministre de la Protection juridique des Pays-Bas

Le 14 mai, en marge de la 134^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Luxembourg, le Commissaire [a rencontré](#) le Ministre de la Protection juridique des Pays-Bas, Teun Struycken. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains.

Rencontre avec le Ministre des Droits humains du Royaume-Uni et Vice-Président de la Chambre des Lords

Le 14 mai, en marge de la 134^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à Luxembourg, le Commissaire [a rencontré](#) avec le Ministre des Droits humains du Royaume-Uni et Vice-Président de la Chambre des Lords, Lord Collins of Highbury. Ils ont discuté de leurs priorités respectives dans le domaine des droits humains.

Rencontre avec le Lord Chancelier et le Secrétaire d'État à la Justice du Royaume-Uni

Le 17 juin, le Commissaire [a rencontré](#) le Lord Chancelier et Secrétaire d'État à la Justice du Royaume-Uni, la députée Shabana Mahmood. Ils ont discuté des relations du Royaume-Uni avec le système de la Convention européenne des droits de l'homme. Ils ont également discuté de la visite du Commissaire (voir *Visites*, ci-dessus) dans le pays, notamment des questions liées à la migration et aux manifestations, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun.

Rencontre avec le Vice-Premier ministre ukrainien, Ministre de l'Unité nationale de l'Ukraine

Le 18 juin, le Commissaire [a rencontré](#) Oleksiy Chernyshov, Vice-Premier ministre et Ministre de l'Unité nationale de l'Ukraine, à Strasbourg. Ils ont discuté de la protection des droits humains des Ukrainiens vivant sous protection temporaire en Europe et des personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison de la guerre.

Rencontre avec la Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine

Le 9 juillet, le Commissaire [a rencontré](#) Mariana Betsa, Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Ukraine, à Strasbourg. Ils ont discuté de la protection des victimes de l'agression russe, y compris les personnes vivant dans les territoires temporairement occupés par la Russie, ainsi que de diverses questions soulevées dans le mémorandum du Commissaire sur les éléments relatifs aux droits humains pour la paix en Ukraine (voir *Mémorandums, lettres et déclarations* ci-dessus).

Rencontre avec le Secrétaire d'État au ministère norvégien de l'Enfance et de la Famille

Le 15 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Kjetil Skeide Edvardsen, Secrétaire d'État au ministère norvégien de l'Enfance et de la Famille, à Strasbourg. Ils ont discuté de questions relatives aux droits des enfants et à la participation des jeunes à la démocratie et à la société.

Rencontre avec la Ministre norvégienne de la Justice

Le 19 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Astri Aas-Hansen, la Ministre norvégienne de la Justice, en marge de la Conférence des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur le thème « Coopération transfrontalière et entraide judiciaire : renforcer la coopération pour lutter contre la criminalité transnationale », qui s'est tenue à La Valette. Ils ont discuté des défis liés aux droits humains dans le domaine de la migration et de l'importance de préserver le système de la CEDH.

Rencontre avec le Premier ministre arménien

Le 30 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Nikol Pashinyan, Premier ministre arménien, à Strasbourg. Ils ont discuté de la protection et la promotion des droits humains en Arménie, dans la perspective d'une visite à venir du Commissaire dans ce pays.

Rencontre avec le Vice-Premier ministre bulgare

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Atanas Zafirov, Vice-Premier ministre bulgare, en marge de la 18^e Plateforme européenne pour l'intégration des Roms à Bruxelles. Ils ont discuté de la situation des droits humains des communautés roms en Bulgarie, en particulier dans le domaine de l'accès à un logement adéquat.

Rencontre avec la Commissaire du gouvernement tchèque chargée des questions relatives à la minorité rom

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Lucie Fuková, Commissaire du gouvernement tchèque chargée des questions relatives à la minorité rom, en marge de la 18^e Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms à Bruxelles. Ils ont discuté de la situation des femmes roms victimes de stérilisation forcée et l'antitsiganisme y compris dans le domaine des soins de santé.

Rencontre avec l'Ambassadrice des droits humains de Finlande

Le 6 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Katja Pehrman, Ambassadrice des droits humains de Finlande, en marge de la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine 2025 pour un échange sur leurs priorités communes.

Rencontre avec le Chef du département des droits humain du Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement

Le 6 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Tom Woodroffe, Chef du département des droits humains du ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume Uni, en marge de la Conférence de Varsovie sur la dimension humaine 2025. Ils ont échangé sur les défis actuels en matière de droits humains auxquels est confronté le système de la CEDH.

Rencontre avec la Ministre finlandaise de la Sécurité sociale

Le 7 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Sanni Grahn-Laasonen, Ministre finlandaise de la Sécurité sociale, en marge de la réunion du Conseil nordique des ministres pour l'égalité de genre et les personnes LGBTI à Hämeenlinna, en Finlande. Ils ont échangé sur les défis en matière de droits humains auxquels sont confrontées les femmes et les filles, notamment celles issues des communautés roms et des Gens du voyage.

Rencontre avec la Secrétaire générale du Conseil nordique des ministres

Le 7 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Karen Ellemann, Secrétaire générale du Conseil nordique des ministres, à Hämeenlinna, en Finlande. Ils ont discuté de domaines d'intérêt commun et exploré les possibilités de coopération future.

Rencontre avec le Ministre portugais de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation

Le 11 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Fernando Alexandre, le Ministre portugais de l'Éducation, des Sciences et de l'Innovation, en marge du Web Summit de Lisbonne. Ils ont discuté de l'importance de l'éducation à l'intelligence artificielle (IA) dans les écoles, de la protection des enfants, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun.

Rencontre avec le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de Pologne

Le 17 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Radosław Sikorski, le Vice-Premier ministre et Ministre des Affaires étrangères de Pologne, en marge du séminaire de Varsovie sur les droits humains. Ils ont discuté de la migration et des droits humains, ainsi que de la situation des droits humains dans le contexte de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine.

Rencontre avec le gouvernement écossais, Royaume Uni

Le 26 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) en ligne Shirley-Anne Somerville, membre du Parlement écossais et Secrétaire d'État à la justice sociale, et Kaukab Stewart, membre du Parlement écossais et Ministre de l'égalité du gouvernement écossais, dans le prolongement de la [visite](#) du Commissaire au Royaume-Uni en juillet. Ils ont discuté des approches fondées sur les droits humains pour lutter contre la pauvreté des enfants, de l'incorporation des traités internationaux relatifs aux droits humains et les questions liées à la CEDH.

Rencontre avec l'Ambassadeur pour les conventions du Danemark

Le 26 novembre, le Commissaire a rencontré à Strasbourg Nicolaj Hejberg Petersen, l'Ambassadeur du Danemark pour les conventions. Ils ont échangé leurs points de vue sur le système de la CEDH, en particulier dans le contexte des migrations.

Rencontre avec le Secrétaire aux relations avec les États et les organisations internationales du Saint-Siège

Le 16 décembre, le Commissaire [a rencontré](#) l'archevêque Paul Richard Gallagher, le Secrétaire aux relations avec les États et les organisations internationales du Saint-Siège, à la Cité du Vatican. Ils ont discuté des voies vers une paix centrée sur les personnes pour l'Ukraine, des migrations, des droits des Roms et des Gens du voyage, de l'IA et de la nécessité de défendre l'universalité des droits humains.

2 DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Introduction

Toutes les activités du Commissaire s'articulent autour des quatre domaines prioritaires abordés dans la présente section, à savoir : les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ; l'intégration des droits humains dans les grands enjeux actuels (notamment la migration, l'intelligence artificielle, l'environnement et les inégalités) ; les personnes oubliées ; et les défenseurs des droits humains et la société civile. Alors que les activités spécifiques à chaque pays ont été abordées dans la section 1, la présente section décrit leur dimension thématique, qui comprend la publication de documents thématiques, l'organisation d'événements, la participation à des conférences ainsi que des réunions avec un large éventail de partenaires. Le Commissaire s'efforce d'intégrer les perspectives de l'égalité des genres et de la jeunesse dans ses activités, et la présente section illustre également ce travail transversal.

2.1 Les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine sur les droits humains

Tout au long de l'année 2025, le Commissaire a appelé à la défense des droits humains du peuple ukrainien et a réagi aux conséquences de l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine en matière de droits humains. Ses priorités comprenaient notamment à maintenir sur l'agenda politique international les voies vers la paix et la reconstruction axées sur les droits humains ; défendre les droits humains des personnes vivant dans les territoires temporairement occupés ; répondre aux besoins humanitaires immédiats des Ukrainiens ; à mettre l'accent sur la responsabilité pour les crimes internationaux ; rendre une justice centrée sur les victimes ; et de libérer tous les détenus.

Le Commissaire s'est rendu en Ukraine en mars et a publié en juillet un [Mémoire sur les éléments relatifs aux droits de l'homme pour la paix en Ukraine](#) (voir *Focus sur les pays*). Son engagement a notamment consisté à échanger directement avec les autorités ukrainiennes et les organisations internationales, ainsi qu'à aborder des questions spécifiques relatives aux droits humains dans des déclarations et des discours.

- Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré Maksym Butkevych, militant ukrainien des droits humains et ancien prisonnier de guerre, ainsi que Leniye Umerova, civile libérée après avoir été détenue par les autorités russes, afin d'écouter le récit de leurs détention illégale et de mauvais traitements en Russie. À

l'issue de cette rencontre, le Commissaire [a appelé](#) à redoubler d'efforts pour obtenir la libération inconditionnelle de tous les Ukrainiens détenus illégalement en Russie.

- Le 27 février, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors d'une conférence intitulée « Le rôle du Conseil de l'Europe dans la recherche de la paix, de la justice et de la responsabilité en Ukraine », organisée par l'Institut européen de droit à l'Université de Dublin, en Irlande. Dans son discours, le Commissaire a dénoncé les violations généralisées des droits humains résultant de l'agression de la Russie, le Commissaire a présenté une feuille de route en dix points axée, entre autres, sur la nécessité de garantir la responsabilité, d'accorder réparation et de remédier à la situation des personnes disparues et déplacées. Il a souligné l'importance de processus de paix inclusifs, avec la participation active des femmes et de la société civile.
- Le 11 mars, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) intitulé « Les droits humains devraient faire partie intégrante de tous pourparlers de paix sur l'Ukraine ». Dans cette publication, le Commissaire a présenté son plan en dix points pour une paix juste et durable en Ukraine, axé sur des questions telles que la responsabilité des auteurs, la réparation pour les victimes, la situation des prisonniers, des enfants, des personnes disparues, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des réfugiés et des personnes vivant dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, la loi martiale en Ukraine, la reconstruction et la voie vers l'adhésion à l'UE, le rôle des femmes dans les processus de paix et la participation des différents acteurs, y compris les organisations intergouvernementales.
- Le 20 juin, le Commissaire [a rencontré](#) à Strasbourg Oleksandra Matviichuk, Directrice du Centre pour les libertés civiles, organisation ukrainienne lauréate du prix Nobel de la paix. Ils ont discuté de la situation des droits humains en Ukraine et de la manière d'intégrer les droits humains dans les processus de paix en Ukraine.
- Le 10 juillet, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la Conférence sur la reconstruction de l'Ukraine à Rome, dans lequel il a fermement condamné les attaques russes en cours contre les civils et a souligné la nécessité urgente de placer les droits humains au centre des efforts de reconstruction de l'Ukraine. Il a présenté huit recommandations visant à garantir que le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays se fasse dans la dignité, sur une base volontaire et dans le plein respect des engagements internationaux. Il a également souligné la nécessité d'une planification inclusive, d'un soutien aux anciens combattants et aux personnes vivant dans les territoires temporairement occupés par la Russie, ainsi que de la poursuite des efforts internationaux pour assurer le retour des civils ukrainiens, y compris les enfants, depuis la Russie.
- Le 13 août, avant la rencontre entre les Présidents américain et russe en Alaska, le Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle il a noté que les médias avaient mis l'accent sur les questions de sécurité et de territoire, et qu'une paix globale, juste et durable pour l'Ukraine nécessitait une base solide en matière de droits humains. Insistant sur le rôle central de l'Ukraine dans toute négociation en tant que victime souveraine de l'agression russe, il a fait observer que le respect des droits humains constituait la meilleure garantie contre l'agression et la seule voie fiable vers une paix juste et durable.
- Le 30 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) les journalistes ukrainiens Dmytro Khyliuk et Vladyslav Yesypenko, qui ont évoqué leur arrestation et les tortures infligées à eux-mêmes et à leurs collègues dans les centres de détention russes. Leurs récits ont mis en évidence la nécessité urgente d'obtenir la libération de tous les Ukrainiens détenus illégalement par la Russie.
- Les 13 et 14 novembre, le Commissaire a convoqué une [réunion à huis clos](#) de haut niveau à Varsovie, axée sur la définition de voies centrées sur les droits humains pour la paix et la reprise en Ukraine. La réunion a rassemblé 35 hauts fonctionnaires et experts issus de gouvernements, d'organisations internationales et de la société civile. Les discussions se sont appuyées sur les dix éléments fondamentaux en matière de droits humains pour parvenir à une paix juste, durable et effective, tels qu'ils sont exposés dans le Mémoire du Commissaire publié en juillet (voir ci-dessus *Mémoires, lettres et déclarations*). Le 11 décembre, le Commissaire a publié un [rapport](#) résumant les principales conclusions de la réunion. Le

rapport a souligné la nécessité de garantir une paix centrée sur les personnes en accordant la priorité aux droits des personnes les plus touchées, notamment les victimes, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les prisonniers de guerre, les détenus civils, les enfants ukrainiens transférés illégalement et les personnes vivant dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie.

- Le 24 novembre, dans le contexte de l'intensification des efforts diplomatiques à travers le monde pour jeter les bases de la paix en Ukraine, le Commissaire [a réaffirmé](#) dans une déclaration qu'une paix globale, juste et durable ne peut être atteinte que si elle est ancrée dans les droits humains.
- Le 4 décembre, le Commissaire a publié une [tribune](#) conjointement avec Oleksandra Matviichuk, Directrice du Centre pour les libertés civiles d'Ukraine, lauréat du prix Nobel de la paix, dans lequel ils ont averti que les efforts diplomatiques visant à mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ne devaient pas se limiter à des transactions. Ils ont souligné que toute paix devait être fondée sur les droits humains et le droit international, avec pour principes fondamentaux la justice, la responsabilité et la protection des plus vulnérables. Ils ont averti qu'un accord axé sur les territoires et les capacités militaires, ignorant la responsabilité pénale ou négligeant les besoins des personnes déplacées et des populations dans les territoires temporairement occupés, serait injuste, non viable et créerait un dangereux précédent pour l'avenir du droit international.
- Le 10 décembre, le Commissaire a adressé un message vidéo à la conférence annuelle organisée à Kyiv par le Commissaire parlementaire ukrainien aux droits humains, Dmytro Lubinets. Il a exprimé sa profonde gratitude pour le travail inlassable accompli par le Commissaire parlementaire afin de protéger les droits humains dans le contexte de l'agression russe en cours et a appelé à davantage de ressources pour soutenir cette institution.
- Le même jour, dans un [message vidéo](#) à l'occasion de la Journée des droits humains 2025, le Commissaire a exprimé sa profonde préoccupation face aux risques actuels qui pèsent sur l'avenir du système mondial de protection des droits humains et a souligné que la tâche la plus urgente en Europe était de soutenir une Ukraine libre et prospère. Il a appelé à fournir un soutien complet en matière de droits humains à ce pays.

Tout au long de l'année, le Commissaire a réagi aux attaques meurtrières menées par la Russie contre des civils en Ukraine. Le 13 avril, le Commissaire [a exprimé](#) sa consternation face à la frappe russe contre la ville ukrainienne de Soumy. Notant que l'attaque avait eu lieu pendant des célébrations religieuses, il a déploré les pertes en vies humaines, exprimé sa solidarité avec l'Ukraine et a souligné que les responsables devront rendre des comptes. Le 23 avril, le Commissaire [a condamné](#) une frappe russe par drone contre un bus qui a tué et blessé des civils dans la ville ukrainienne de Marhanets. Il a demandé à ce que les auteurs rendent des comptes et que les victimes obtiennent réparation. Le 24 avril, le Commissaire a condamné une vague d'attaques meurtrières à la roquette et au drone perpétrées par la Russie contre Kyiv et d'autres villes ukrainiennes dans la nuit précédente. Il [a souligné](#) l'urgence d'aider l'Ukraine à protéger les droits humains de sa population et de veiller à ce qu'aucune violation des droits humains résultant de l'agression russe ne reste impunie. Le 11 juin, il [a réagi](#) à une série d'attaques russes à travers l'Ukraine, les dénonçant comme des violations flagrantes du droit international et exprimant sa solidarité avec le peuple ukrainien. Le 17 juin, il [a réagi](#) à l'attaque russe contre Kyiv la nuit précédente, qui a fait au moins 15 morts et 114 blessés parmi les civils. Le 26 juin, il [a exprimé](#) son indignation face aux attaques incessantes de la Russie contre Dnipro, qui ont causé la mort et blessé des centaines de civils, ainsi que la destruction de nombreuses maisons, écoles et crèches. Soulignant que les auteurs de ces crimes doivent être tenus pour responsables, le Commissaire s'est félicité de la création du Tribunal spécial pour les crimes d'agression contre l'Ukraine. Le 1er août, le Commissaire [a réagi](#) à une attaque à la roquette contre Kyiv qui a tué au moins 31 personnes, dont cinq enfants, et blessé au moins 159 autres. Le 28 août, il [a réagi](#) à l'attaque perpétrée la veille contre Kyiv, qui a fait au moins 18 morts parmi les civils, dont quatre enfants. Dans ses déclarations, le Commissaire a exhorté la communauté internationale à intensifier ses efforts pour demander des comptes à la Russie et offrir réparation aux victimes de la guerre. Le 9 septembre, il [a réagi](#) à une attaque à Yarova, déplorant les terribles conséquences de la guerre sur les personnes vivant près de la ligne de front, en particulier les personnes âgées, et exprimant sa solidarité avec les familles. Le 19 novembre, le Commissaire [a réagi aux](#) attaques à Ternopil, appelant à la responsabilisation et à la réparation pour les victimes.

2.2 Intégrer les droits humains dans les grands enjeux actuels

2.2.1 Migration (droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants)

En 2025, le Commissaire s'est fortement engagé en faveur des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants, en accordant une attention particulière aux violations systématiques aux frontières, notamment en relation au phénomène d'instrumentalisation des migrations et à l'externalisation.

Le Commissaire a effectué plusieurs interventions spécifiques à certains pays en rapport avec ces questions, notamment des visites en Grèce ainsi qu'au Royaume Uni (voir *Focus sur les pays*) ; sa participation à l'audience de la Grande Chambre dans les affaires contre la Pologne, la Lettonie et la Lituanie concernant des renvois sommaires présumés (voir *Interaction avec le Système de la Convention européenne des droits de l'homme*) ; et une lettre du Commissaire au Président du Sénat polonais concernant les modifications juridiques permettant la suspension de la réception des demandes d'asile (voir *Focus sur les pays*). Il a également abordé la question des droits humains des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants dans le cadre de son travail en Allemagne et en Pologne (voir *Focus sur les pays*).

En outre, le 4 septembre, le Commissaire a publié un [rapport](#) intitulé « *Politiques d'asile et de migration externalisées et droit relatif aux droits humains* », qui donne un aperçu des défis liés au transfert vers d'autres pays des fonctions d'asile, de retour et de contrôle des frontières. Il a souligné que la coopération extérieure en matière d'asile et de migration doit être conçue et mise en œuvre avec le plus grand soin, afin de ne pas mettre en péril les droits humains. Les gouvernements qui élaborent des politiques d'externalisation dans ce domaine devraient évaluer soigneusement leur impact négatif potentiel sur les droits humains, car ces politiques peuvent exposer les femmes, les hommes et les enfants à des risques importants de préjudices graves et de souffrances prolongées. En l'absence de conditions préalables et de garanties adéquates en matière de droits humains, les politiques d'externalisation peuvent exposer les personnes à la torture ou à d'autres mauvais traitements, à des expulsions collectives et à des détentions arbitraires, ou mettre leur vie en danger. Ces politiques peuvent également entraver l'accès effectif à l'asile et priver les individus de recours juridiques. Le document identifie trois domaines dans lesquels les risques sont particulièrement élevés : le traitement externe des demandes d'asile ; les procédures de retour externes, y compris par le biais de « centres de retour » ; et l'externalisation du contrôle des frontières à d'autres pays, dont certains ont des antécédents avérés de violations graves à l'encontre des personnes en déplacement.

Le 18 novembre, lors de son [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres, le Commissaire a présenté des observations générales en réponse aux questions de certains États membres sur la législation et la pratique de la CEDH et de la Cour en matière de gestion des migrations. Il a souligné l'importance des arguments fondés sur des faits vérifiés pour contester les affirmations trompeuses, telles que l'association des migrants en situation irrégulière à la criminalité. Le Commissaire a souligné que la meilleure façon de garantir la sécurité nationale était de respecter les droits humains et l'État de droit. Il a mis en évidence les idées fausses concernant le droit des migrations et l'asile, appelant au respect du droit de demander l'asile et de l'universalité des droits humains. Le Commissaire a en outre mis en garde contre l'affaiblissement de l'indépendance de la Cour européenne des droits de l'homme et a averti que toute érosion des protections pourrait créer des précédents dangereux pour d'autres groupes marginalisés. Le 10 décembre, le Commissaire a réitéré ces messages lors de la Conférence informelle des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe à Strasbourg (voir *Interaction avec le Système de la Convention européenne des droits de l'homme*).

En outre :

- Le 23 avril, le Commissaire a prononcé un [discours par vidéo](#) lors de la conférence parlementaire intitulée « Envisager des politiques publiques efficaces pour prévenir et traiter les cas de migrants disparus », organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il a encouragé les États membres à investir dans des ressources permettant d'identifier les personnes décédées en Europe ou pendant leur voyage vers l'Europe, ainsi que de retrouver les migrants disparus. Il a également appelé à la création de points focaux dans chaque État membre et à la mise en place de mesures préventives grâce à l'amélioration des opérations de recherche et de sauvetage et à la mise à disposition de voies d'accès sûres et légales.

- Le 16 juin, le Commissaire a publié un [shout out](#) sur les récentes atteintes aux droits humains des réfugiés et des migrants, mettant en garde contre la montée du sentiment anti-migrants et de la violence à travers l'Europe, et établissant un lien entre ces phénomènes et la propagation de la désinformation en ligne et la banalisation des discours dénigrants et « aliénants » à l'égard des migrants. Le Commissaire a exprimé son inquiétude face à une lettre commune publiée en mai par neuf États membres, qui présentait les migrants comme une menace pour la sécurité, ne tenait pas compte des besoins de protection des personnes fuyant les conflits ou les violations des droits humains, suggérait que les considérations de sécurité publique devaient primer sur la protection des droits humains et remettait en question les décisions adoptées par la Cour européenne des droits de l'homme pour faire respecter les normes pertinentes. Le Commissaire a réfuté les affirmations selon lesquelles les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme entraveraient la protection des sociétés, arguant au contraire que les États membres peuvent poursuivre des objectifs légitimes tels que la sécurisation de leurs frontières sans renoncer au respect des droits humains. Le Commissaire a exhorté tous les États membres à défendre les droits et la dignité de chaque individu, avertissant que ne pas le faire mettrait en danger tout le monde.
- Le 21 octobre, le Commissaire s'est adressé à la 3^e Conférence internationale sur le trafic illicite de migrants et à la réunion du Réseau des procureurs organisée par la Commission des problèmes criminels du Conseil de l'Europe à Strasbourg. S'exprimant par message vidéo, il a exhorté les participants à ne pas oublier les considérations relatives aux droits humains dans leurs délibérations, réitérant que la criminalisation des activités humanitaires est un moyen inapproprié de lutter contre le trafic illicite de migrants. Le Commissaire a appelé les États à traiter les questions de migration par des voies sûres et légales.
- Le 23 octobre, le Commissaire a participé, par le biais d'un [message vidéo](#), au lancement d'un nouveau rapport sur l'externalisation par Gehad Madi, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des migrants. Il a salué ce rapport comme un outil essentiel pour la protection des droits humains et s'est engagé à travailler en complémentarité avec le Rapporteur spécial sur cette question.
- Le 17 novembre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) du 16^e Séminaire de Varsovie sur les droits humains, intitulé « Les droits humains et les contextes juridiques et géopolitiques de la migration et de l'asile », organisé par le ministère des Affaires étrangères de Pologne. Le Commissaire a souligné le rôle clé joué par la Convention européenne des droits de l'homme dans l'élaboration du droit relatif aux droits humains et son impact transformateur sur la société européenne. Il a souligné comment la Cour européenne des droits de l'homme a contribué à préserver la démocratie, l'État de droit et la dignité humaine. Il a insisté sur le fait que l'architecture européenne des droits humains constitue une feuille de route pour traverser les périodes d'instabilité et a exhorté à ne pas affaiblir la protection des droits humains, en particulier en réponse aux questions de migration et au populisme, soulignant l'importance de défendre les droits humains universels pour tous, en particulier les plus vulnérables.
- Le 20 novembre, le Commissaire a rencontré le Commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration, Magnus Brunner. Ils ont échangé sur une série de questions liées à la migration, notamment l'externalisation et les retours.
- Le 26 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Malik Azmani, membre du Parlement européen et Rapporteur sur la proposition de règlement en matière de retour pour la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), afin de discuter des garanties en matière de droits humains dans la proposition de législation européenne sur le retour des migrants.
- Le 2 décembre, le Commissaire a soutenu l'[appel lancé](#) par les experts des Nations unies au Parlement européen et au Conseil européen afin de garantir que la nouvelle directive européenne sur l'aide à l'entrée, au transit et à la sortie ne conduise pas à la criminalisation de l'aide humanitaire aux réfugiés et aux migrants. Il s'est joint à Siobhán Mullally, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, Gehad Madi, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits humains des migrants, Mary Lawlor, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation

des défenseurs des droits humains, et Cecilia M. Bailliet, Experte indépendante des Nations unies sur les droits humains et la solidarité internationale, dans leur appel

2.2.2 Intelligence artificielle (IA) et droits humains

Tout au long de l'année, le Commissaire a soulevé la nécessité d'une intelligence artificielle respectueuse des droits humains et l'importance d'une surveillance humaine efficace, tant lors de réunions avec les autorités que lors de rencontres avec des acteurs de la société civile. La question a été abordée dans son [discours](#) prononcé le 14 mai lors de la 134^e Session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et lors de son [échange de vues](#) avec le Comité des Ministres le 18 novembre.

Les 27 et 28 mai, le Commissaire a réuni un groupe d'experts travaillant dans le domaine de l'intelligence artificielle afin de [discuter](#) des risques et des opportunités liés aux technologies émergentes en matière d'IA et d'une approche centrée sur l'humain pour la gouvernance de l'IA. Le groupe était composé d'experts interdisciplinaires, ce qui a permis d'apporter différentes perspectives à la discussion. Le 20 octobre, les [notes](#) du Président de la consultation ont depuis été publiées. Elles fournissent une nouvelle feuille de route en matière de gouvernance et mettent en garde contre le fait que l'absence d'une conception centrée sur l'humain présente un risque élevé pour les démocraties et les droits humains. Les 6 et 7 novembre, le Commissaire a tenu une [consultation](#) avec des représentants de la société civile à Paris sur l'intégration des droits humains dans la gouvernance de l'IA générative. En outre :

- Le 30 janvier, le Commissaire a prononcé un [discours](#) à l'ambassade d'Irlande à Paris sur la surveillance des droits humains dans le domaine de l'intelligence artificielle. Il a réaffirmé que les droits humains devaient rester au cœur des préoccupations face aux défis posés par l'intelligence artificielle et a souligné qu'il était important de tirer parti de la dynamique actuelle en matière de réglementation pour faire progresser les droits humains dans le domaine de l'IA en Europe et au-delà.
- Lors d'une [table ronde](#) organisée à Bruxelles le 7 mai intitulée « Reportage dans le meilleur des mondes : l'impact de l'intelligence artificielle sur la liberté de la presse et les médias », le Commissaire a souligné la nécessité d'une réglementation de l'IA fondée sur les droits humains afin de protéger le discours démocratique et d'aider l'humanité à prospérer, à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse 2025 de l'UNESCO.
- Lors du Dialogue européen sur la gouvernance de l'internet (EuroDIG) qui s'est tenu le 12 mai, le Commissaire [a souligné](#) que la protection des droits humains nécessite un équilibre entre réglementation et innovation. Il a souligné la nécessité de cadres réglementaires pour garantir la sécurité et la confiance dans la technologie. Il a appelé à la ratification rapide de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle, à la pleine application de la législation européenne, à une autorégulation plus stricte de la part de l'industrie et à la mise en place d'outils intelligents d'évaluation de l'impact sur les droits humains, tels que HUDERIA du Conseil de l'Europe, soulignant que l'innovation et la réglementation doivent aller de pair.
- Le 21 octobre, le Commissaire [s'est exprimé](#) lors de la 15^e Conférence du réseau des experts en protection des données d'Europol (EDEN) sur le thème « Protection des données et cybersécurité dans le domaine de l'application de la loi » à La Valette. Il a souligné l'importance de maintenir l'engagement en matière de contrôle humain et réglementaire, d'institutions solides et de transparence dans le domaine de l'IA et de l'application de la loi.
- Le 11 novembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors du Web Summit de Lisbonne sur le thème « Protéger les droits humains à l'ère de l'IA ». Il a discuté de la manière dont les technologies émergentes d'IA façonnent les droits humains, réaffirmant que celles-ci doivent être conçues et déployées selon une approche centrée sur l'humain, favorisant l'innovation tout en protégeant explicitement les droits humains, la démocratie et l'État de droit. Le Commissaire a souligné que la surveillance est essentielle et a appelé à des efforts pour promouvoir la culture numérique afin de lutter contre la manipulation.

- Le 26 novembre, le Commissaire a [rencontré](#) Michael McNamara et Brando Banifei, Coprésidents du groupe de travail du Parlement européen sur la mise en œuvre et l'application du Règlement sur l'IA, afin de discuter de la proposition « Digital Omnibus » de la Commission européenne visant à simplifier le Règlement européen sur l'intelligence artificielle.
- Le 15 décembre, le Commissaire a prononcé un [discours liminaire](#) lors de la conférence parlementaire sur l'intelligence artificielle organisée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le Parlement du Royaume-Uni, à Londres. Il a souligné la nécessité d'une surveillance intelligente pour protéger les droits humains contre les risques liés à la technologie de l'IA.

2.2.3 Protection de l'environnement et droits humains

En 2025, lors d'une visite en Macédoine du Nord (voir *Focus sur les pays*), le Commissaire s'est concentré sur l'interaction entre un environnement sain et la protection des droits humains pour tous dans la société, ainsi que sur le soutien au travail des défenseurs des droits humains environnementaux.

- Le 29 janvier, le Commissaire a rencontré en ligne plusieurs experts juridiques et avocats spécialisés dans le domaine de l'environnement. La discussion entre experts a porté sur divers aspects des litiges environnementaux et climatiques liés aux droits humains et sur la reconnaissance croissante du droit à un environnement sain.

2.2.4 Inégalité (pauvreté infantile)

En 2025, le Commissaire s'est concentré sur la pauvreté infantile afin de lutter contre les inégalités et l'exclusion. La lutte contre la pauvreté infantile garantit que tous les enfants, quelle que soit leur situation socio-économique, puissent grandir en sécurité, avoir accès à des opportunités, participer à la vie sociale et vivre dans la dignité, en jouissant de leurs droits humains.

Le travail du Commissaire dans ce domaine a notamment consisté en une visite au Royaume-Uni axée principalement sur la pauvreté infantile (voir *Focus sur les pays*).

Le 16 novembre, le Commissaire [s'est félicité](#) de la suppression par le gouvernement britannique de la limite de deux enfants pour l'octroi des prestations sociales à l'horizon 2026, y voyant l'une des mesures les plus efficaces pour protéger les droits des enfants et les sortir de la pauvreté.

2.3 Les personnes oubliées : les droits humains des Roms et des Gens du voyage

En 2025, le travail du Commissaire en faveur des personnes oubliées s'est concentré sur les droits humains des Roms et des Gens du voyage, et une part importante de ses activités a été consacrée à mettre en avant dans les débats sur les droits humains les défis auxquels ils sont confrontés, ainsi qu'à mettre en lumière le rôle particulier des femmes des communautés roms et des Gens du voyage en tant qu'actrices du changement.

Le 1er octobre, lors de la session de l'APCE, le Commissaire a lancé son livre [Les 12 millions ignorés](#), publié par le Conseil de l'Europe, accompagné d'une [exposition de photos](#) organisée par l'Institut européen des arts et de la culture roms (ERIAC). Ce récit à la première personne est un appel lancé aux décideurs européens pour qu'ils agissent de manière décisive afin d'améliorer les conditions de vie et de garantir les droits humains des 10 à 12 millions de Roms et de Gens du voyage à travers le continent. Il raconte les histoires poignantes de ceux qui sont en première ligne, en particulier les femmes et les filles roms et Gens du voyage, qui luttent pour leurs propres droits et ceux d'autres personnes marginalisées par la société. Tout en abordant l'Europe dans son ensemble, le livre présente spécifiquement des expériences vécues en Finlande, en Grèce, en Irlande, en Macédoine du Nord et en Slovaquie.

En 2025, le travail du Commissaire dans ce domaine comprend des visites en Grèce et en Macédoine du Nord, suivies de la publication des Mémoires correspondants ainsi que la publication de mémoires sur la Finlande, l'Irlande et la Slovaquie suite aux visites ayant eu lieu en 2024). Il comprend également une lettre adressée

au Premier ministre bulgare, une publication sur les réseaux sociaux concernant la République tchèque et des réunions avec le Vice-Premier ministre bulgare et le Commissaire du gouvernement tchèque chargé des questions relatives à la minorité rom (voir *Focus sur les pays*). Outre cette dimension spécifique à chaque pays, son engagement en faveur des droits humains des Roms et des Gens du voyage a notamment consisté à :

- Le 30 janvier, le Commissaire a adressé un [message vidéo](#) au « Forum national sur la mise en œuvre de la stratégie en faveur des Roms. Valoriser la diversité », organisé par l'ONG Voice of Romni, à Kyiv. Soulignant les défis auxquels les Roms sont confrontés dans toute l'Europe, il a insisté sur l'importance de défendre les droits humains des Roms en luttant ensemble contre l'antitsiganisme, en célébrant la culture rom et en donnant aux femmes roms les moyens d'être des actrices du changement.
- Les 3 et 4 avril, le Commissaire [s'est rendu](#) à Heidelberg, en Allemagne, où il a rencontré Romani Rose, Président du Conseil central des Sintis et des Roms allemands et du Centre de documentation et de culture des Sintis et des Roms allemands. Lors de sa visite à l'exposition permanente sur l'Holocauste des Sintis et des Roms, le Commissaire a souligné le travail essentiel et le rôle moteur de cette organisation pour veiller à ce que le passé ne soit jamais oublié.
- Le 8 avril, le Commissaire a [échangé des points de vue](#) avec des jeunes Roms et Gens du voyage et a participé à la cérémonie de dépôt de fleurs organisée par le Conseil de l'Europe pour marquer la Journée internationale des Roms. Le Commissaire [a salué](#) le militantisme et le leadership des jeunes et des femmes Roms et Gens du voyage, soulignant qu'ils sont les moteurs du changement au sein de leurs communautés et pour celles-ci. Il a mis en avant la richesse et la diversité des identités culturelles et des langues de ces communautés et l'importance de sensibiliser le public à l'histoire des Roms, y compris à l'Holocauste.
- Le 24 avril, le Commissaire [a exprimé](#) sa préoccupation concernant le sort des Roms qui se sont retrouvés sans abri après la démolition de leurs maisons à Zaharna Fabrika, à Sofia en Bulgarie, et a exhorté les autorités centrales et locales à prendre des mesures pour empêcher une nouvelle détérioration de leur situation critique en matière de droits humains.
- Le 9 mai, le Commissaire a rencontré Zeljko Jovanovic, président de la Fondation rom pour l'Europe, et a discuté des moyens de faire progresser le respect des droits humains des communautés roms à travers l'Europe.
- Le 16 mai, à l'occasion de la Journée de la résistance rom, le Commissaire [a adressé](#) un message vidéo à la réunion du Réseau pour les droits des Roms organisée à Vienne par le Centre européen pour les droits des Roms (*European Roma Rights Centre*, ERRC) les 15 et 16 mai. Rendant hommage à la mémoire de ceux qui ont courageusement résisté au régime nazi, le Commissaire a salué le travail des défenseurs des droits des Roms dans un espace civique de plus en plus restreint et a souligné l'importance de l'unité dans la lutte contre le racisme et de soutenir leurs efforts.
- Le 2 août, à l'occasion de la Journée européenne de commémoration de l'Holocauste des Roms, le Commissaire [a souligné](#) l'importance d'investir dans des initiatives visant à préserver la mémoire des plus de 500 000 Roms et Sintis assassinés pendant la Seconde Guerre mondiale, et de soutenir les communautés afin qu'elles puissent raconter leur propre histoire.
- Le 30 septembre, le Commissaire a abordé la situation des droits humains des Roms et des Gens du voyage en Europe lors d'un [échange de vues](#) avec la Commission de l'égalité et de la non-discrimination de l'APCE et d'une [réunion](#) avec Georgios Stamatidis, Rapporteur général de l'APCE sur les Roms et les Gens du voyage.
- Le 2 octobre, le Commissaire [s'est adressé](#) à la 18^e Plateforme européenne pour l'intégration des Roms (EPRI) à Bruxelles, où il a souligné la nécessité de lutter contre le racisme et la discrimination, d'écouter et de travailler avec les Roms et les Gens du voyage, de soutenir l'autonomisation des femmes en tant qu'agents du changement et d'améliorer les conditions de vie déplorables auxquelles sont confrontés de nombreux Roms et Gens du voyage à travers l'Europe. En marge de l'événement, le Commissaire a

également [rencontré](#) le Centre européen des droits des Roms (ERRC) et la *Fundación Secretariado Gitano* pour discuter de la situation des droits humains des communautés roms à travers l'Europe et du travail essentiel accompli par les ONG dirigées par des Roms.

- Le 16 octobre, la Commissaire a eu un [échange avec](#) des représentants d'organisations de femmes et de jeunes Roms et Sintis d'Allemagne, lors du lancement de l'exposition photographique à la galerie ERIAC à Berlin.
- Le 5 novembre, le Commissaire [a célébré](#) la Journée internationale de la langue romani, réaffirmant que la langue romani est au cœur de l'identité et de la culture roms et qu'elle est souvent maintenue vivante grâce à la voix des femmes roms.
- Le 18 novembre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) et a partagé les activités menées dans ce domaine. Le Commissaire a évoqué les défis dans les domaines du logement, de l'éducation inclusive et de qualité, et de la participation à la vie publique et politique. Il a réitéré l'importance de l'enseignement de l'histoire, des initiatives de commémoration et de la préservation et de la célébration des arts et des cultures des Roms et des Gens du voyage dans la lutte contre l'antitsiganisme.
- Le 29 novembre, le Commissaire et le Rapporteur général de l'APCE sur les Roms et les Gens du voyage, Georgios Stamatis, ont [pris part](#) conjointement à la campagne « 16 jours d'activisme » marquant la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Ils ont mis en avant la lutte des femmes roms pour la justice et la réparation des stérilisations forcées et ont attiré l'attention sur les abus et la discrimination intersectionnelle dont continuent de souffrir les femmes et les filles roms et Gens du voyage dans le domaine des soins de santé. Ils ont réitéré leur soutien aux survivantes et ont exhorté tous les États membres à rendre justice, à offrir réparation et à garantir l'égalité des soins.
- Le 12 décembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors d'un événement organisé conjointement par le département d'études sociales appliquées de l'université de Maynooth et le Pavee Point Traveller and Roma Centre, à l'occasion de la Journée internationale des droits humains. Cet événement célébrait les 40 ans de collaboration entre les deux hôtes dans le domaine de la justice sociale, du développement communautaire et de la défense des droits humains des Roms et des Gens du voyage en Irlande, et a été l'occasion de remettre le prix John O'Connell.

2.4 Défenseurs des droits humains et société civile

En 2025, le Commissaire a continué à suivre de près la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, en utilisant les différents outils à sa disposition. Il a souligné que les restrictions excessives imposées à la société civile et aux défenseurs des droits humains sont souvent le signe d'un recul démocratique plus général, qui ouvre la voie à de nouvelles violations des droits humains.

Le 20 février, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) intitulé « Le gel de l'aide américaine laisse un vide. L'Europe doit le combler ». Il y décrit l'impact négatif du gel de l'aide de l'USAID sur les populations des États membres du Conseil de l'Europe, notamment les conséquences humanitaires en Ukraine et la pression exercée sur la société civile, les États et les organisations internationales. Il a souligné la nécessité de renforcer le rôle des États membres dans la défense et la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, et combler le vide en matière de ressources et de leadership.

Le 9 octobre, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) sur la crise à laquelle sont confrontés la société civile et les défenseurs des droits humains, exprimant sa préoccupation face à la détérioration rapide des conditions de travail dans les États membres du Conseil de l'Europe. Cette détérioration est due à trois tendances alarmantes : une législation restrictive, la répression et le harcèlement, et la crise du financement

Le Commissaire a également continué à suivre de près la situation des défenseurs des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe, par le biais d'interventions spécifiques, y compris des interventions publiques sur l'Azerbaïdjan, la Republika Srpska (Bosnie-Herzégovine), la Géorgie, la Lettonie et la Türkiye (voir *Focus sur les pays*), ainsi que d'échanges et de réunions avec un large éventail de partenaires, dont les suivants :

- Du 13 au 15 janvier, le Commissaire a participé à la 19^e [conférence annuelle sur les droits humains de Wilton Park](#), qui mettait notamment l'accent sur l'amélioration du soutien et de la protection des défenseurs des droits humains, en particulier ceux qui travaillent dans un contexte de conflit ou sont confrontés à une répression transnationale. Au cours de la conférence, le Commissaire a participé à une table ronde et prononcé le discours de clôture.
- Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré Ucha Nanuashvili, Vice-président de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), afin de discuter, entre autres, de la situation des droits humains en Europe.
- Le 31 janvier, le Commissaire a rencontré en ligne Binaifer Nowrojee, Présidente des Open Society Foundations. Ils ont échangé sur les défis actuels en matière de droits humains.
- Le 8 avril, le Commissaire [a participé](#) à un échange de vues avec l'Assemblée générale de la Conférence des OING. Les questions abordées ont notamment porté sur la protection des défenseurs des droits humains et de la société civile, la nécessité de placer les droits humains au cœur de tout processus de paix en Ukraine et la situation des droits humains des Roms et des Gens du voyage.
- Le 18 mai, le Commissaire a envoyé un message vidéo pour l'ouverture de la conférence Sandbox intitulée « Les défenseurs des droits humains attaqués », organisée par le Centre de Belgrade pour les politiques de sécurité (BCSP). Il a souligné le fait que les défenseurs des droits humains subissent une pression extraordinaire dans de trop nombreux endroits.
- Le 26 mai, le Commissaire a donné une [conférence](#) au Centre Culturel Irlandais à Paris à l'occasion du 20^e anniversaire de la Convention de l'UNESCO sur la diversité des expressions culturelles. Il a souligné le rôle essentiel de l'art et des artistes dans la promotion et la défense des droits humains.
- Le 21 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Delphine Moralis, Directrice Générale de l'Association *Philanthropy Europe* à Bruxelles. Ils ont discuté du soutien apporté par le secteur philanthropique aux organisations de la société civile et aux défenseurs des droits humains dans un contexte de grave crise financière, de lois restrictives et de répression à l'encontre des militants.

3 AUTRES TRAVAUX THÉMATIQUES

La section suivante présente les autres travaux thématiques menés par le Commissaire dans les domaines suivants : les droits humains des personnes LGBTI ; la liberté d'association et la liberté de réunion ; la liberté d'expression, la liberté des médias et la sécurité des journalistes ; la lutte contre le racisme et l'intolérance ; les droits des femmes et l'égalité de genre ; les droits des enfants et des jeunes ; et la justice transitionnelle. En 2025, il s'est également penché sur les violations des droits humains et du droit humanitaire dans le contexte du conflit à Gaza, ainsi que sur les droits humains en tant qu'atout stratégique pour la sécurité.

En ce qui concerne les *droits humains des personnes LGBTI*, le Commissaire a mis en avant l'augmentation des actes de discrimination, de harcèlement, des agressions violentes, de la désinformation et du déni de l'identité de genre ; l'instrumentalisation politique, en particulier des personnes transgenres ; ainsi que l'effet dissuasif des lois dites sur le financement étranger, déjà adoptées dans plusieurs États membres, et leur impact sur les organisations LGBTI en particulier. Le Commissaire est intervenu spécifiquement au sujet des évolutions législatives en [Bulgarie](#), en [Hongrie](#), en [Slovaquie](#) et au [Royaume-Uni](#) (voir *Focus sur les pays*). En outre :

- Le 20 mai, dans un [discours](#) prononcé lors de la séance plénière d'ouverture du Forum IDAHOT+ 2025 à La Valette, à Malte, le Commissaire a souligné que les atteintes aux droits humains des personnes LGBTI doivent être considérées comme des atteintes à l'État de droit et a formulé un certain nombre de recommandations à l'intention des dirigeants politiques et des gouvernements sur la manière de lutter contre ces atteintes. Le Commissaire a également participé à une table ronde sur la protection de l'égalité et de l'inclusion en Europe.
- Le 17 juin, le Commissaire [a exprimé](#) son soutien au renouvellement du mandat de l'Expert indépendant des Nations Unies sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre (IESOGI), soulignant le rôle clé joué par l'IESOGI dans la protection des droits humains des personnes LGBTI en Europe et dans le monde.
- Le 25 juin, le Commissaire a adressé un message vidéo à la conférence Proud Pupils IGLYO LGBTQI Inclusive Education Conference 2025 à Barcelone (Espagne), coorganisée avec l'unité SOGIESC du Conseil de l'Europe et d'autres partenaires. Le Commissaire a souligné les défis croisés auxquels sont confrontés les jeunes LGBTI, et a appelé à la reconnaissance de leur voix et de leur leadership.
- Le 25 juin, le Commissaire a prononcé le [discours](#) d'ouverture de la conférence internationale sur les droits humains Budapest Pride 30 à Budapest (Hongrie). Il a souligné sa forte solidarité avec les personnes LGBTI dans le pays, dans le contexte d'une décision d'interdire la marche des fiertés de Budapest. Il a en outre appelé les autorités hongroises à permettre aux participants pacifiques de défiler en toute sécurité, sans crainte de représailles. Le Commissaire a souligné que cette interdiction était la dernière d'une série de mesures répressives à l'encontre des personnes LGBTI dans le pays, tout en rappelant que des interdictions et des mesures répressives similaires à l'encontre des marches et des rassemblements de la Pride existent dans d'autres États membres.
- Le 7 octobre, le Commissaire a tenu un [échange de vues](#) avec le Conseil nordique des ministres pour l'égalité de genre et les personnes LGBTI à Hämeenlinna, en Finlande. Cet échange a porté principalement sur la résistance croissante à l'égard des droits humains des personnes LGBTI. Le Commissaire a identifié les domaines préoccupants, et a formulé des recommandations aux États sur la manière de réagir.
- Le 23 octobre, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la conférence annuelle de l'ILGA-Europe à Vilnius, en Lituanie. Il a réfléchi aux défis actuels auxquels sont confrontés les droits humains des personnes LGBTI, identifiant les principaux facteurs contribuant à la détérioration de l'environnement : les politiques identitaires qui marginalisent certains groupes, en particulier les personnes transgenres et intersexes ; la montée du populisme, qui exploite les inégalités sociales ; le rôle des plateformes de médias sociaux dans la diffusion de messages antidémocratiques et contraires aux droits humains, notamment par le biais de l'IA ; et l'affaiblissement du centre politique, qui menace la stabilité démocratique. Le Commissaire a appelé à un soutien accru aux défenseurs des droits humains des personnes LGBTI et aux organisations de la société civile, notamment par le recours à des outils diplomatiques, juridiques et de plaidoyer pour soutenir leurs droits humains, en contestant les lois répressives au sein des États membres du Conseil de l'Europe et en faisant preuve d'un leadership politique fort contre la haine et la peur.
- En marge de la conférence, le Commissaire [a rencontré](#) des défenseurs des droits humains et des représentants de la société civile, notamment Chaber, directeur exécutif de l'ILGA-Europe, et Dan Christian Ghattas, Directeur exécutif de l'OII Europe (Organisation *Intersex International Europe*).
- Enfin, le 27 octobre, lors d'un événement de lancement de haut niveau organisé sous la présidence maltaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le Commissaire [a salué](#) la [Recommandation](#) CM/Rec(2025)7 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité des droits des personnes intersexes, soulignant son importance mondiale et son rôle dans l'amélioration du respect des droits humains et a appelé à la sensibilisation et à la mise en œuvre.

En ce qui concerne *la liberté d'association et liberté de réunion*, le Commissaire a rappelé aux États membres que toute restriction de ces droits doit être prévue par la loi, nécessaire, proportionnée, non discriminatoire et soumise à un contrôle juridictionnel indépendant. Cette question a été abordée dans son [discours](#) prononcé lors de la 134^e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, le 14 mai. Le Commissaire est intervenu à plusieurs reprises sur des questions spécifiques à certains pays concernant des développements législatifs en [Hongrie](#) et au [Monténégro](#) et le maintien de l'ordre lors des manifestations en [Géorgie](#), en [Serbie](#) et en [Türkiye](#) (voir *Focus sur les pays*).

En ce qui concerne *la liberté d'expression, liberté des médias et sécurité des journalistes* le Commissaire a abordé l'absence de responsabilité pour les crimes commis contre les journalistes, la répression gouvernementale et le recours à des accusations criminelles et à des poursuites abusives pour étouffer le journalisme indépendant. Outre son travail spécifique à chaque pays, qui, au cours de la période de référence, a porté sur des situations en Azerbaïdjan et en Géorgie (voir *Focus sur les pays*), le Commissaire s'est engagé sur les questions relatives à la liberté d'expression, à la liberté des médias et à la sécurité des journalistes de la manière suivante :

- Le 9 janvier, à la suite des mesures d'ajustement de la politique de vérification des faits prises par META et, auparavant, par X, le Commissaire [a exhorté](#) les États à redoubler d'efforts et à faire preuve de leadership dans l'application des normes juridiques pertinentes afin de garantir que les intermédiaires internet atténuent les risques liés à la désinformation et aux discours non contrôlés. Tout en rappelant les grands principes de la lutte contre la désinformation, tels que la légalité, la nécessité et la proportionnalité, mais aussi la transparence et la responsabilité, le Commissaire a souligné que les acteurs étatiques, les plateformes et la société civile devaient œuvrer ensemble pour défendre les droits humains et les principes démocratiques, tout en trouvant un équilibre entre la défense de la liberté d'expression et la prévention de la désinformation.
- Le 3 mars, le Commissaire a eu un échange de vues avec les [partenaires de la plateforme pour la sécurité des journalistes](#), qui lui ont présenté les conclusions de leur [rapport sur la liberté de la presse en Europe](#). L'échange a principalement porté sur les défis actuels, tels que la lutte contre la désinformation et la mésinformation, les SLAPP, les nouvelles formes de restriction de la liberté d'expression, notamment par le recours à des logiciels espions, les menaces à l'encontre des journalistes, l'impunité et une érosion du soutien à la radiodiffusion publique.
- Le 28 mars, le Commissaire a envoyé un [message vidéo](#) pour l'Année européenne de l'éducation à la citoyenneté numérique du Conseil de l'Europe, dans lequel il a souligné l'importance d'ancrer les droits humains dans l'éducation, y compris dans l'espace numérique.
- Le 30 avril, le Commissaire a publié une [déclaration](#) à l'approche de la Journée mondiale de la liberté de la presse, soulignant que la protection de la liberté de la presse est une obligation légale, et réaffirmant son engagement à continuer de surveiller la liberté de la presse dans les États membres et à collaborer avec les acteurs concernés afin de garantir l'application des normes internationales.
- Le 20 mai, le Commissaire [a rencontré](#) à Malte Matthew Caruana Galizia et Corinne Vella, respectivement fils et sœur de Daphne Caruana Galizia, journaliste maltaise assassinée en 2017. Cette rencontre a été l'occasion d'entendre le récit du combat mené par la famille pour garantir la responsabilité et de discuter des défis plus larges auxquels sont confrontés les journalistes dans le pays.
- Le 17 septembre, le Commissaire a participé à une [table ronde](#) lors de la [Conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la résilience démocratique face à la désinformation](#), organisée à La Valette sous les auspices de la présidence maltaise du Comité des Ministres. Il a souligné que la désinformation constituait une menace pour les démocraties et les droits humains, car elle faussait le débat public, sapait la confiance dans les institutions et alimentait la discrimination et la violence. Le Commissaire a exposé les effets néfastes de la désinformation sur les individus, la société et les institutions, ainsi que les mesures politiques et réglementaires nécessaires.

En ce qui concerne *la lutte contre le racisme et l'intolérance* le Commissaire a accordé une attention particulière à la montée de l'antisémitisme et de la haine envers les Musulmans en Europe, à la nécessité de lutter contre l'antisiganisme et à l'importance du dialogue interconfessionnel. Le Commissaire a fait part de ses préoccupations concernant le racisme et la discrimination lors de sa visite en Allemagne, en accordant une attention particulière à l'antisémitisme et à la haine envers les Musulmans (voir *Focus sur les pays*).

- Le 27 janvier, à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste, le Commissaire a souligné qu'il était impératif de préserver la vérité et [a appelé](#) à joindre les efforts pour garantir à tous le droit de vivre dans la dignité et la paix.
- Le 29 janvier, il a assisté à la cérémonie organisée dans les locaux du Conseil de l'Europe pour commémorer le 80^e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau, au cours de laquelle des gerbes ont été déposées en hommage aux victimes de l'Holocauste.
- Le 28 janvier, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la manifestation parallèle à l'APCE intitulée « Pour une plateforme permanente de dialogue interreligieux et interconvictionnel au Conseil de l'Europe », coorganisée par le Comité pour le dialogue interreligieux et interconvictionnel de la Conférence des organisations internationales non gouvernementales. Constatant la montée des manifestations de haine, le Commissaire [a souligné](#) l'importance de dialoguer avec les acteurs confessionnels et non confessionnels sur toutes les questions de société et de relever les défis en s'appuyant sur les valeurs communes que sont la dignité, la liberté, l'égalité, la solidarité et la justice. Il a identifié la migration, la lutte contre la pauvreté, la crise climatique et l'intelligence artificielle comme principaux domaines de coopération.
- Le 29 janvier, le Commissaire [a rencontré](#), le 29 janvier, des représentants de l'Association européenne des Témoins de Jéhovah. Les discussions ont porté sur l'importance du respect de la liberté de conscience et de religion dans des contextes difficiles.
- Le 23 octobre, le Commissaire s'est adressé, par message vidéo, au [Séminaire annuel 2025 avec les organismes de promotion de l'égalité](#) « Promouvoir l'égalité à l'ère du recul démocratique », organisé par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) en coopération avec le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (EQUINET) et le Comité des Nations unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD). Le commissaire a souligné la complémentarité des actions menées par les différentes institutions dans la lutte contre le racisme et l'intolérance et la promotion de l'égalité.
- Le 5 novembre, en marge du Forum mondial pour la démocratie, le Commissaire a participé à l'inauguration de l'exposition de la tapisserie [El Holocausto](#). Cette tapisserie représente une fresque murale réalisée en 1945 par l'artiste mexicain Manuel Rodríguez Lozano en réponse artistique aux horreurs de l'Holocauste. Elle a été commandée et financée par Bill Shipsey, fondateur et Directeur exécutif de [Art for Human Rights](#).

En 2025, *les droits des femmes et l'égalité de genre* ont été au cœur du travail du Commissaire dans plusieurs domaines, notamment les droits humains des Roms et des Gens du voyage (voir *Les personnes oubliées : les droits humains des Roms et des Gens du voyage*) et la mise en place de voies vers la paix et le relèvement en Ukraine axées sur les droits humains. La réaction du Commissaire à la proposition de la Commission des affaires étrangères du Parlement letton de se retirer de la Convention d'Istanbul (voir *Focus sur les pays*) constitue un autre aspect de son travail dans ce domaine thématique. En outre :

- Le 5 juin, le Commissaire a participé à la table ronde d'ouverture d'une réunion informelle organisée sous la présidence maltaise du Comité des ministres du Conseil de l'Europe sur le thème « Démanteler les normes de genre : une discussion sur les stéréotypes de genre préjudiciables » à Strasbourg. Son [discours](#) a souligné que la réalisation de l'égalité entre les sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes doivent être une priorité absolue en Europe, ce qui nécessite de démanteler les stéréotypes sexistes préjudiciables et de lutter contre la désinformation en ligne en investissant dans une éducation inclusive en matière de

culture numérique, dans une collecte de données fiable et dans des protections juridiques fondées sur les droits humains.

- Le 5 juin, le Commissaire [a rencontré](#) les ambassadeurs pour l'égalité des genres et a discuté de la manière dont la question du genre est intégrée dans l'ensemble de son travail. Il a notamment évoqué le rôle crucial des femmes dans les processus de paix, comme dans le cheminement de l'Ukraine vers la paix, le rôle des femmes en tant qu'agents du changement dans les communautés roms et des Gens du voyage, et son travail sur les défenseuses des droits humains.

En ce qui concerne les *droits des enfants et des jeunes*, le Commissaire a abordé certaines de leurs préoccupations particulières, reconnaissant l'importance de questions telles que l'accès aux droits et la représentation inadéquate des préoccupations et des intérêts des jeunes dans les processus démocratiques.

- Le 17 novembre, le Commissaire a tenu un [échange en ligne](#) avec le Conseil consultatif de la jeunesse sur les priorités actuelles en matière de droits humains, en mettant l'accent sur la répression croissante des jeunes manifestants et les questions liées au droit à la liberté de réunion pacifique. Le Commissaire a confirmé son engagement à traiter les questions spécifiques relatives aux droits humains des jeunes et à dialoguer régulièrement avec les acteurs de la jeunesse afin de bien comprendre leurs intérêts et leurs défis.
- Le 10 décembre, le Commissaire a adressé un message vidéo au Forum 2025 sur l'éducation aux droits humains, organisé à l'occasion de la Journée internationale des droits humains au Centre européen de la jeunesse à Budapest, afin de renforcer l'éducation universelle aux droits humains pour, avec et par les jeunes.

Concernant la *justice transitionnelle*, le Commissaire a souligné l'importance de la mémoire, de l'hommage aux victimes, de la lutte contre le déni du génocide et la glorification de ses auteurs, et de l'action visant à prévenir les violations flagrantes des droits humains à l'avenir. Le Commissaire a abordé la question de la justice transitionnelle dans le cadre de son travail en Ukraine (en mettant l'accent sur la nécessité de traiter les violations des droits humains et du droit international humanitaire pour une paix durable, ainsi que sur la responsabilité, les réparations et les personnes disparues) et sur les droits humains des Roms et des Gens du voyage (en mettant l'accent sur la commémoration).

- Le 16 janvier, le Commissaire était représenté à Genève à l'ouverture du 1^{er} Congrès mondial sur les disparitions forcées, organisé par le Comité des Nations unies sur les disparitions forcées, le Groupe de travail des Nations unies sur les disparitions forcées ou involontaires, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et l'ONG CEDI. Sa déclaration a mis en évidence les disparitions forcées et l'absence persistante de vérité et de justice pour les victimes, qui constituent un problème grave et de longue date en matière de droits humains en Europe, aggravé par la guerre en Ukraine. Il a pris cinq [engagements](#) concrets pour continuer à jouer son rôle dans la lutte contre les disparitions forcées en Europe.
- Le 10 juillet, le Commissaire [a publié](#) un message adressé à la [conférence internationale « Srebrenica 1995-2025 dealing with the past »](#) pour commémorer le 30^e anniversaire du génocide de Srebrenica, dans lequel il a souligné l'importance d'honorer les victimes et d'écouter la société civile afin de prévenir les violations des droits humains à l'avenir. Il a mis en avant le rôle clé de la société civile dans la mémoire et dans la construction d'un avenir meilleur et plus pacifique, en tant que voix qui insiste sur la justice et la prévention de nouvelles atrocités. Il a reconnu les tendances actuelles qui menacent l'espace civique dans la région et a appelé à la protection de la société civile.
- Le 29 août, à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées, le Commissaire a publié une [déclaration conjointe](#) avec des organismes internationaux et régionaux de défense des droits humains, attirant l'attention sur les souffrances durables infligées par les disparitions forcées aux victimes, à leurs proches et à la société dans son ensemble. Le Commissaire a appelé tous les États membres du

Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

En ce qui concerne *les violations des droits humains et du droit humanitaire dans le cadre du conflit à Gaza* :

- Le 12 août, le Commissaire a publié une [déclaration](#) dans laquelle il a réitéré son appel aux États membres du Conseil de l'Europe afin qu'ils mettent tout en œuvre pour prévenir et combattre les violations du droit international humanitaire et des droits humains dans le contexte du conflit à Gaza, notamment en appliquant les normes juridiques existantes afin de garantir que les transferts d'armes ne soient pas autorisés lorsqu'il existe un risque qu'elles soient utilisées pour commettre des violations des droits humains. Il a en outre souligné la nécessité d'intensifier les efforts de secours, en soutenant les initiatives visant à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire et en faisant pression pour la libération immédiate des otages.
- Le 16 septembre, à la suite des conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations unies selon lesquelles Israël a commis un génocide contre les Palestiniens dans la bande de Gaza, le Commissaire [a réitéré](#) son appel aux États membres du Conseil de l'Europe de [s'abstenir](#) de tout transfert d'armes susceptible de conduire à de telles atrocités et de prévenir celles-ci ainsi que d'autres violations des droits humains et du droit humanitaire.

En ce qui concerne *Les droits humains en tant qu'atout stratégique pour la sécurité*, le Commissaire a publié un [Shout Out](#) intitulé « Réfuter les critiques : les droits humains sont le plus grand atout stratégique de l'Europe », le 18 décembre. Il constate que les changements géopolitiques remettent en question l'engagement de l'Europe en faveur des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit, mais que cet engagement apporte une résilience tangible, favorisant la confiance mutuelle nécessaire à la sécurité à long terme. Les droits humains fournissent la feuille de route pour relever les défis actuels et devraient être au cœur du repositionnement stratégique de l'Europe, grâce à des actions dans trois domaines. Premièrement, renforcer les droits humains dans la politique étrangère et intérieure, en libérant tout le potentiel du soft power européen. Cela nécessite d'éviter le silence et les doubles standards, d'investir dans les programmes internationaux en faveur des droits humains et dans la diplomatie, et dans un programme solide en matière de droits au niveau nationale, seul contrepoids efficace au discours sur le déclin. Deuxièmement, il faut « pérenniser » les institutions démocratiques, qui sont les premières à être attaquées lorsque des acteurs illibéraux arrivent au pouvoir. Les gouvernements devraient procéder à un « bilan de santé » urgent de ces institutions, avant que des dommages irréversibles ne leur soient causés. Troisièmement, les dirigeants doivent faire preuve de courage et défendre nos valeurs. Ils ne doivent pas imiter le langage de ceux qui cherchent à saper les droits et les normes démocratiques. Le « déclin civilisationnel » prédit par les détracteurs ne viendra pas du fait de s'en tenir à des valeurs et à des principes, mais de les abandonner.

4 INTERACTION AVEC LES INSTITUTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

4.1 Système de la Convention européenne des droits de l'homme

En 2025, le Commissaire a continué à consolider le rôle important de l'institution dans le contrôle du respect de la Convention et des arrêts de la Cour, tel que reconnu dans la Déclaration de Reykjavik. Il a réaffirmé son engagement à soutenir la Convention européenne des droits de l'homme, la Cour, ses arrêts et leur exécution. Le 10 décembre, le Commissaire [s'est adressé à](#) la Conférence informelle des ministres de la Justice, qui s'est tenue à Strasbourg, soulignant que les discussions sur la CEDH et les migrations devaient s'appuyer sur des données factuelles et respecter les cadres juridiques. Il a insisté sur le fait qu'il ne devait y avoir aucune ingérence dans le principe de non-refoulement, qu'il ne fallait pas établir de hiérarchie entre titulaires de droits plus ou moins méritants de protection, et que l'indépendance de la Cour, ainsi que celle des juridictions nationales, devait être respectée.

Le Commissaire [est intervenu](#) lors de trois audiences devant la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans les affaires *R.A. et autres c. Pologne*, *H.M.M. et autres c. Lettonie* et *C.O.C.G. et autres c. Lituanie*,

au cours desquelles il a encouragé la Cour à utiliser les opportunités offertes par ces affaires pour fournir des orientations claires sur la manière de garantir que les obligations de non-refoulement soient respectées sans exception. Le Commissaire a présenté à la Cour des informations sur l'accès à l'asile et les renvois sommaires dans chacun des trois États défendeurs, ainsi que sur la situation humanitaire et des droits humains des personnes faisant l'objet de tels renvois vers le Bélarus. De manière plus générale, le Commissaire a souligné qu'il importait de ne pas interpréter la jurisprudence d'une manière qui pourrait rendre inefficace la protection offerte par la Convention contre le renvoi de personnes vers un lieu où elles risquent d'être soumises à des traitements ou peines cruels, inhumains ou dégradants, ce qui est interdit par l'article 3 de la Convention. En ce qui concerne l'interdiction des expulsions collectives prévue à l'article 4 du Protocole n° 4 à la Convention, le Commissaire a commenté la pratique actuelle des États membres qui interprètent les critères fixés par la Cour dans sa jurisprudence d'une manière qui pourrait leur permettre de ne pas procéder à un examen individuel de la situation d'une personne avant de la renvoyer. Il a également exposé comment l'instrumentalisation de la migration pourrait avoir une incidence sur les questions susmentionnées, soulignant que les défis découlant de ce phénomène devraient être relevés conformément aux principes établis de longue date par la Cour.

Il a exercé son droit, conformément à l'article 36, paragraphe 3, de la Convention, de soumettre des [observations écrites](#) à la Grande Chambre de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Association des jeunes avocats géorgiens et autres c. Géorgie*. Cette affaire, introduite par 120 organisations de la société civile, 16 médias et quatre particuliers, concerne la loi de 2024 sur la transparence de l'influence étrangère. Cette loi oblige les organisations de la société civile et les médias qui reçoivent plus de 20 % de leur financement de l'étranger à s'enregistrer en tant qu'« organisations servant les intérêts d'une puissance étrangère ». Dans son intervention en tant que tiers, le Commissaire a fait valoir que l'adoption de cette loi s'inscrivait dans le cadre de restrictions plus larges à la liberté d'expression et d'association de la société civile en Géorgie. Il a fourni à la Cour des informations sur la base desquelles celle-ci pourrait considérer que les dispositions de la loi sont incompatibles avec les critères de légalité, de légitimité, de nécessité et de proportionnalité, au sens des articles 10(2) et 11(2) de la Convention européenne des droits de l'homme. Le Commissaire a également souligné que plusieurs aspects de la loi portaient atteinte à son objectif déclaré, qui est d'assurer la transparence en matière d'influence étrangère sur le financement des organisations de la société civile.

Le Commissaire [a publié](#) deux communications au Comité des Ministres dans le cadre du contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans deux groupes d'affaires contre la Géorgie. La communication dans l'affaire *Tsintsabadze c. Géorgie* concernait diverses violations de la Convention liées à des mauvais traitements, principalement infligés par des agents des forces de l'ordre, et à l'inefficacité des enquêtes menées sur ces violations. L'affaire *Makarashvili et autres c. Géorgie* concerne le recours arbitraire à la détention administrative lors de rassemblements pacifiques et l'insuffisance du contrôle juridictionnel.

Le 31 janvier, le Commissaire a assisté à l'audience solennelle d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Commissaire [a rencontré](#) le président de la Cour européenne des droits de l'homme, Mattias Guyomar, le 15 septembre et [a réitéré](#) son message de soutien à la Cour et au système de la Convention à l'occasion du 75^e anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme, le 4 novembre.

4.2 Comité des Ministres

Échange de vues avec les Délégués du Comité des Ministres

Le 30 avril, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres. Dans son discours d'introduction, le Commissaire est revenu sur sa première année de mandat et sur les défis auxquels est confronté le système des droits humains en Europe.

Participation à la session ministérielle du Comité des ministres

Le 14 mai, le Commissaire a participé à la 134^e session du Comité des Ministres. Dans son [allocution](#), le Commissaire a insisté sur la nécessité de respecter les obligations en matière de droits humains dans le domaine de la démocratie, notamment la protection de la société civile et les libertés de réunion, d'association et d'expression. Il a également salué l'engagement du Conseil de l'Europe en faveur d'une paix juste et durable en Ukraine grâce à des efforts visant à garantir la responsabilité, tout en soulignant l'importance d'intégrer les droits humains dans tous les autres aspects du processus de paix en Ukraine.

Échange de vues avec les délégués du Comité des Ministres

Le 3 septembre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres. Dans son discours d'introduction, le Commissaire a mis l'accent sur les politiques migratoires externalisées, les droits des Roms et des Gens du voyage, ainsi que les pressions exercées sur la société civile.

Échange de vues avec le Comité des Délégués des Ministres

Le 18 novembre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec les Délégués du Comité des Ministres. Dans son discours d'introduction, le Commissaire a mis l'accent sur les voies centrées sur l'humain pour parvenir à la paix en Ukraine, la surveillance de l'IA et la défense du système de la Convention.

4.3 Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Présentation du rapport annuel d'activité 2024

Lors de la présentation de son premier rapport annuel à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 7 avril, le Commissaire [a souligné](#) la nécessité urgente pour les parlements nationaux de retrouver leur rôle de gardiens des droits humains. Il a exhorté les parlementaires à vérifier systématiquement la conformité de la législation avec les droits humains et à renforcer la visibilité des droits humains au sein des commissions parlementaires.

Rencontre avec le Président de la délégation turque à l'APCE

Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré le président de la délégation turque à l'APCE, Yıldırım Tuğrul Türkeş. Ils ont échangé sur diverses propositions législatives qui étaient débattues par la Grande Assemblée nationale de Turquie et leurs implications en matière de droits humains, ainsi que sur certaines questions plus générales.

Rencontre avec l'ancien Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Le 29 janvier, le Commissaire a rencontré l'ancien président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Tiny Kox, afin de discuter de la situation des civils ukrainiens, y compris des enfants, portés disparus ou détenus par la Russie.

Rencontre avec un membre de la délégation irlandaise à l'APCE

Le 8 avril, le Commissaire a rencontré Conor Murphy, membre de l'APCE et du Sénat irlandais. Ils ont discuté de questions liées à l'héritage des troubles en Irlande du Nord.

Rencontre avec des membres de la délégation turque à l'APCE

Le 9 avril, le Commissaire a rencontré les membres de la délégation turque à l'APCE, Namık Tan, Aysun Bankoğlu, Gökçe Gökçen et Yunus Emre. Ils ont discuté de questions pertinentes relatives aux droits humains liées aux développements récents dans le pays.

Rencontre avec un membre de la délégation irlandaise à l'APCE

Le 9 avril, le Commissaire a rencontré la Sénatrice Patricia Stephenson, membre de l'APCE et du Sénat irlandais. Ils ont échangé sur la situation des droits humains en Europe, en particulier celle des défenseurs des droits humains et des Roms et des Gens du voyage.

Discours devant la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE

Le 10 avril, le Commissaire s'est adressé à la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE sur la question des journalistes ukrainiens détenus en Russie. Il a exprimé sa préoccupation face au maintien en détention de journalistes ukrainiens par la Russie et a présenté des points pour l'avenir : insister sur la libération des journalistes et sur l'accès à ceux-ci pour les mécanismes de surveillance des droits humains (dans les territoires de l'Ukraine occupés par la Russie) ; exiger que les auteurs des violations des droits humains commises à l'encontre de ces journalistes rendent des comptes ; et exiger que leur libération fasse partie de la voie vers la paix.

Auditions de la Commission de suivi de l'APCE à Riga

Le 15 juin, le Commissaire [a participé](#) aux auditions de la commission de suivi de l'APCE à Riga, au cours desquelles il a présenté les conclusions de ses récents travaux sur la situation des droits humains en Géorgie et en Hongrie.

4.4 [Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe](#)

Rencontre avec le Président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le 28 janvier, le Commissaire a rencontré Marc Cools, président du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, afin d'échanger sur un certain nombre de questions relatives aux droits humains, y compris la situation en Géorgie. Le Commissaire a présenté les conclusions préliminaires de sa visite dans le pays du 21 au 23 janvier.

Échange de vues avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Le 25 mars, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, au cours duquel il a mis l'accent sur le rôle essentiel des collectivités locales et régionales dans la défense des droits humains. S'appuyant sur ses travaux récents, il a insisté sur la nécessité urgente d'actions de terrain, du respect des normes internationales et d'un approfondissement des partenariats pour défendre les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

4.5 [Autres](#)

Conférence informelle des ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière et entraide judiciaire

Le 19 septembre, le Commissaire [s'est adressé](#) à la Conférence informelle des Ministres de la Justice du Conseil de l'Europe sur le thème « Coopération transfrontalière et entraide judiciaire : renforcer la coopération pour lutter contre la criminalité transnationale », organisée à La Valette sous les auspices de la Présidence maltaise du Comité des Ministres.

Commission de Venise : échange de vues et 35^e anniversaire

Le 10 octobre, le Commissaire a eu un [échange de vues](#) avec la Commission de Venise, lors de sa 144^e session plénière à Venise. Dans son discours, le Commissaire a souligné la complémentarité entre son travail – qui consiste à veiller à l'application du droit et à promouvoir les normes juridiques – et le rôle de la Commission de Venise dans l'élaboration de normes et de lignes directrices en matière de droits humains, mettant l'accent sur la poursuite de la coopération. Le Commissaire [a réaffirmé](#) l'importance des institutions en tant qu'acteurs complémentaires des droits humains lors de la célébration du [35^e anniversaire](#) de la Commission de Venise, le 11 octobre.

Rencontre avec un membre de la Commission de Venise au titre des États-Unis

Le 4 novembre, le Commissaire a rencontré David Kaye, membre de la Commission de Venise au titre des États-Unis et ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté d'opinion et d'expression. Ils ont discuté de sujets d'intérêt commun.

Forum mondial pour la démocratie

Le 5 novembre, le Commissaire a participé à la discussion du [Forum mondial pour la démocratie](#) sur la manière dont les démocraties peuvent raviver l'engagement citoyen. Alors que les démocraties sont confrontées à un désengagement et à l'érosion des libertés fondamentales, la discussion a porté sur la question de savoir si des outils tels que les forums délibératifs, les assemblées citoyennes et d'autres formes de participation publique peuvent briser les barrières, rétablir la confiance et contribuer à relancer la vie démocratique, en particulier à une époque où les nouvelles technologies présentent à la fois des risques et des opportunités pour une participation plus directe, plus inclusive et mieux informée.

5 COOPÉRATION EXTÉRIEURE ET COMPLÉMENTARITÉ

5.1 Structures nationales des droits humains

Le dialogue et un partenariat étroit avec les structures nationales des droits humains (SNDH) ont été primordiaux pour le Commissaire en 2025. Le Commissaire a reconnu le rôle de premier plan des SNDH dans la réalisation des droits humains dans la vie quotidienne des personnes et la valeur d'une coopération efficace entre elles et le Bureau, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe dans son ensemble.

Le Commissaire entretient des contacts étroits avec les structures nationales des droits humains lors de ses visites et missions dans les pays ainsi qu'à Strasbourg pour discuter principalement des développements nationaux en matière de droits humains. Il interagit également avec les réseaux de structures nationales des droits humains, notamment le Réseau européen des institutions nationales des droits humains (ENNHRI) et l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI).

En 2025, ce travail comprenait les éléments suivants :

- Le 30 janvier, dans un discours prononcé à l'ambassade d'Irlande à Paris sur les mécanismes de contrôle permettant d'assurer que l'intelligence artificielle soit conforme aux droits humains, le Commissaire a attiré l'attention sur le rôle clé des INDH (voir *Intelligence artificielle et droits humains*).
- Le 17 février à Bruxelles, le Commissaire [a rencontré](#) les Directeurs du Centre UNIA pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme afin de discuter de la nécessité de renforcer davantage les organismes chargés de l'égalité afin de mieux lutter contre la discrimination et promouvoir l'égalité.
- Le 25 février, le Commissaire a prononcé la [conférence annuelle](#) sur les droits humains à la Commission des droits humains d'Irlande du Nord, intitulée « Défendre l'État de droit – résister à la régression », et a rencontré la Commissaire en chef, Alyson Kilpatrick.
- Le 11 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Anahit Manasyan, Défenseure des droits humains (Ombuds) de l'Arménie. Ils ont discuté de la situation des droits humains en Arménie.
- Le 26 mars, le Commissaire [a rencontré](#) la Médiatrice européenne, Teresa Anjinho, afin de discuter de questions d'intérêt commun ayant des implications en matière de droits humains, notamment dans le domaine de la migration et de l'intelligence artificielle. Ils se sont engagés à poursuivre une coopération constructive et mutuellement bénéfique entre leurs institutions.

- Le 27 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Ceslav Panico, Avocat du peuple (Ombuds) de la République de Moldova. Le Commissaire a souligné que les autorités moldaves devaient veiller à ce que l'Avocat du peuple puisse exercer son mandat indépendant en matière de droits humains sans ingérence et a insisté sur le fait qu'il se réjouissait de coopérer avec lui pour la promotion des droits humains dans le pays.
- Le 27 mars, le Commissaire a participé à la Conférence de haut niveau pour les institutions d'Ombudsman et les INDH organisée par la présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Dans son [discours d'ouverture](#), le Commissaire a souligné le rôle crucial des INDH dans le contexte de la crise croissante des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit en Europe.
- Le 8 avril, le Commissaire a adressé un message vidéo à l'ouverture de la finale de l'édition 2025 des Olympiades slovaques des droits humains, un événement destiné aux élèves du secondaire et axé sur la promotion et la protection des droits humains, organisé par le Centre national slovaque des droits humains. Dans son message, le Commissaire s'est félicité de cet événement, qu'il a qualifié d'occasion importante pour sensibiliser les jeunes aux droits humains.
- Le 6 mai, lors de sa mission à Genève, le Commissaire a rencontré Katharina Rose, représentante de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits humains (GANHRI) auprès des Nations Unies, afin de discuter des priorités respectives et de coopération à venir.
- Les 20 et 21 mai, le Commissaire a tenu des [réunions](#) avec l'Ombudsman maltais, le Directeur exécutif par intérim de la Commission nationale pour la promotion de l'égalité et la Direction des droits humains du gouvernement maltais, afin de discuter de la nécessité d'une institution nationale des droits humains dans le pays.
- Le 9 juillet, le Commissaire a rencontré en ligne le professeur Angela O'Hagan, Présidente de la Commission écossaise des droits humains. Ils ont discuté des développements au sein de la Commission écossaise des droits humains, de la pauvreté et les droits humains, de la situation des personnes transgenres et de la défense de l'État de droit et des institutions internationales des droits humains.
- Le 9 septembre, le Commissaire [est intervenu](#) lors d'une conférence organisée à l'université Bocconi de Milan sur « Le rôle des institutions nationales des droits humains (INDH) dans la promotion des droits, la prévention des litiges liés aux droits et la médiation des conflits ». Il a souligné le rôle clé des INDH dans l'architecture des droits humains d'un pays et a regretté le fait que certains États membres, y compris l'Italie, ne disposent toujours pas d'une INDH. Se référant au contexte national, le Commissaire a appelé les parties prenantes à se rallier autour d'un modèle qui correspond le mieux aux spécificités du pays. Il a mis en avant plusieurs critères pour garantir l'efficacité des INDH, notamment le pluralisme et l'inclusivité, un mandat étendu en matière de droits humains, l'indépendance et un financement adéquat.
- Le 23 octobre, le Commissaire a pris la parole lors du [séminaire annuel de l'ECRI avec les organismes de promotion de l'égalité](#) (voir *Autres travaux thématiques*).
- Le 20 novembre, le Commissaire [a pris la parole](#) lors de l'événement organisé par le Réseau européen des Institutions nationales des droits humains (ENNHRI) sur les partenariats stratégiques, à Bruxelles. Examinant le contexte actuel des droits humains, il a suggéré que nous traversons une période de profonde transition et que la survie du droit international, de la démocratie et de l'État de droit n'est pas garantie. Il a mis en avant trois domaines dans lesquels il convient d'intensifier l'engagement : les implications de la guerre en Ukraine sur les droits humains, l'intelligence artificielle et les défis posés à la CEDH.
- Le 20 novembre, en marge de l'événement organisée par l'ENNHRI sur les partenariats stratégiques à Bruxelles le Commissaire a rencontré Debbie Kohner, Secrétaire générale de l'ENNHRI, et plusieurs membres du Conseil d'administration de l'ENNHRI. Ils ont échangé sur des sujets d'intérêt commun actuels,

notamment les défis posés à la Convention européenne des droits de l'homme et l'examen en cours de la mise en œuvre de la recommandation du Comité des Ministres sur les INDH.

- Le 25 novembre, le Commissaire [est intervenu](#) lors d'un atelier sur le thème « Institutions d'ombudsman et institutions nationales des droits humains: mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres et d'autres normes internationales », organisé par le Comité directeur du Conseil de l'Europe pour les droits humains (CDDH). Il a souligné que les institutions nationales des droits humains (INDH) et les institutions d'ombudsman ayant un mandat en matière de droits humains sont des éléments essentiels de l'architecture démocratique et des droits humains d'un État.
- Le 26 novembre, le Commissaire a rencontré Levan Ioseliani, Défenseur public (Ombudsman) de Géorgie, pour discuter des développements récents dans le pays.
- Le 1er décembre, le Commissaire a félicité l'institution de l'Ombudsman du Kosovo* à l'occasion de son 25^e anniversaire, soulignant son rôle essentiel dans la protection des droits humains et en tant que défenseur de l'égalité. S'exprimant par [message vidéo](#), il a souligné que les institutions d'ombudsman et les INDH sont essentielles pour établir des ponts entre les autorités et la population et, ce faisant, contribuer à garantir la mise en œuvre des normes internationales en matière de droits humains, y compris la Convention européenne des droits de l'homme.
- Dans sa [déclaration](#) à l'issue d'une visite en Türkiye du 1er au 5 décembre, le Commissaire a encouragé les autorités à poursuivre la réforme de l'Institution des droits humains et de l'égalité de Türkiye (TİHEK).
- Le 11 décembre, le Commissaire s'est adressé par message vidéo à un événement parlementaire sur « l'état des droits humains en Écosse » à l'invitation de la Commission écossaise des droits humains. Il s'est félicité de l'accent mis par cet événement sur la mise en œuvre des droits sociaux. Il a également souligné la responsabilité du parlement de veiller à ce que l'INDH dispose des ressources et des capacités nécessaires pour s'acquitter de son mandat dans tous les domaines des droits humains, soulignant qu'une INDH efficace et indépendante est l'un des indicateurs de la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

5.2 Coopération avec des organisations européennes et internationales

Le Commissaire a accordé une priorité élevée à la collaboration avec d'autres organisations internationales et à la recherche d'un renforcement des synergies avec elles.

Le 12 février, le Commissaire a rencontré le Président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'Ambassadeur Jürg Lauber. Ils ont discuté de la coopération interinstitutionnelle, notamment des possibilités d'initiatives conjointes, d'un engagement plus étroit avec les procédures spéciales et de l'apprentissage mutuel tiré des mécanismes de suivi respectifs. Le Commissaire a saisi cette occasion pour souligner l'importance d'intégrer les droits humains dans les efforts de paix et de reconstruction en Ukraine.

Du 18 au 20 février, le Commissaire a effectué une mission à Bruxelles afin de poursuivre un dialogue de haut niveau avec les institutions de l'UE. Les principaux thèmes abordés ont été les migrations, l'égalité (y compris les Roms et les Gens du voyage), la situation en Ukraine et l'importance des droits humains dans le processus d'élargissement de l'UE. Le Commissaire a eu des échanges avec la commission LIBE et la sous-commission DROI du Parlement européen. Il [a rencontré](#) la Commissaire chargée de l'égalité, de la préparation et de la gestion des crises, Hadja Lahbib, et [s'est entretenu](#) avec le Service européen pour l'action extérieure et la Commission européenne.

* Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, doit être comprise dans le plein respect de la Résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

Le 3 mars, le Commissaire [a rencontré](#) la nouvelle directrice de l'OSCE/BIDDH, Maria Telalian. Ils ont discuté des priorités de leurs mandats respectifs, des moyens de renforcer la protection des droits humains dans la région et d'améliorer la coopération entre leurs institutions pour relever les défis communs.

Le 12 mars, le Commissaire [a rencontré](#) Marta Santos Pais, Commissaire de la Commission internationale contre la peine de mort, et son équipe, qui ont présenté leurs activités actuelles. Le Commissaire a souligné l'importance d'unir les forces pour l'abolition de la peine de mort dans le monde entier.

Le 10 avril, le Commissaire a rencontré Balakrishnan Rajagopal, Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à un logement convenable en tant qu'élément du droit à un niveau de vie suffisant, et sur le droit à la non-discrimination dans ce contexte. Les discussions ont notamment porté sur la discrimination à l'égard des Roms et des Gens du voyage en Europe.

Le 29 avril, le Commissaire [a rencontré](#) le Haut-Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, Christophe Kamp. Ils ont discuté de questions relatives aux minorités nationales relevant de leurs mandats respectifs, notamment la prise en compte des voix et des expériences des femmes et des filles issues de minorités nationales dans leur travail, et ont exploré les moyens de renforcer la coopération entre leurs bureaux.

Du 6 au 7 mai, le Commissaire a effectué une mission à Genève afin de renforcer la coopération interinstitutionnelle avec ses partenaires des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'objectif de cette mission était de discuter des questions clés relatives aux droits humains en Europe et d'identifier les pistes pour une coopération plus étroite. Le Commissaire a rencontré le [Président du Conseil des droits de l'homme des Nations unies](#), l'ambassadeur Jürg Lauber, le [Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme](#), Volker Turk, la [Haut-Commissaire adjointe aux Nations unies pour la protection](#), Ruvendrini Menikdiwela, et le [vice-Président du CICR](#), Gilles Carbonnier. Il a également rencontré la représentante de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits humains (GHANRI) auprès des Nations unies, Katharina Rose, et des représentants du [Forum économique mondial](#).

Le 4 juin, le Commissaire a eu un échange avec les Présidents des [organes conventionnels des Nations Unies](#) lors de leur 37e réunion à Genève. Le Commissaire a souligné qu'une coopération plus étroite et une véritable complémentarité entre les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains étaient plus essentielles que jamais.

Le 16 juin, le Commissaire [a rencontré](#) Michael McGrath, Commissaire européen chargé de la démocratie, de la justice, de l'État de droit et de la protection des consommateurs, afin de discuter de domaines d'intérêt commun et d'explorer les possibilités de coopération. Ils ont discuté de l'état de la société civile en Europe et de la situation de l'État de droit et des droits humains dans les États membres du Conseil de l'Europe.

Le 16 juin, le Commissaire [a rencontré](#) la vice-Présidente exécutive de la Commission européenne chargée de la souveraineté technologique, de la sécurité et de la démocratie, Henna Virkkunen. Ils ont discuté des défis actuels en matière de droits humains en Europe, notamment en ce qui concerne l'IA et les droits humains, les migrations, la lutte contre la désinformation et la protection de l'espace civique.

Le 18 juin, le Commissaire [a rencontré](#) Sirpa Rautio, Directrice de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, afin de réaffirmer leur engagement commun en faveur des droits humains et leur étroite coopération.

Le 29 août, le Commissaire a publié une [déclaration conjointe](#) avec des organismes internationaux et régionaux de défense des droits humains à l'occasion de la Journée internationale des victimes de disparitions forcées.

Le 17 septembre, le Commissaire [a rencontré](#) Jan Braathu, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, en marge de la conférence de haut niveau du Conseil de l'Europe sur le renforcement de la résilience démocratique face à la désinformation, qui s'est tenue à La Valette. Ils ont échangé sur l'état de la liberté d'expression à travers les pays de l'OSCE et du Conseil de l'Europe.

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Kajsa Ollongren, Représentante spéciale de l'UE pour les droits humains, à Bruxelles. Ils ont discuté de questions relatives aux droits humains présentant un intérêt commun et des possibilités de coopération future.

Le 2 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Nicolae Ștefănuță, Vice-président du Parlement européen, à Bruxelles. Ils ont discuté de l'importance d'intégrer les droits humains des Roms et des Gens du voyage dans toutes les politiques et tous les financements de l'UE.

Le 6 octobre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) de la conférence 2025 de l'OSCE ODIHR sur la dimension humaine à Varsovie. Abordant le rôle du multilatéralisme et des droits humains dans la lutte contre la dysphorie mondiale, le Commissaire a souligné le travail essentiel de l'OSCE et a promis son soutien dans un rôle complémentaire et coopératif. En marge de l'événement, le Commissaire [a rencontré](#) Vesa Häkkinen, Ambassadeur de Finlande auprès de l'OSCE ; Neil Holland, Ambassadeur du Royaume-Uni auprès de l'OSCE ; et Maria Telalian, Directrice du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, avec lesquels il a exploré les moyens de nourrir la culture européenne des droits humains et de la rendre plus résiliente.

Le 23 octobre, le Commissaire [a rencontré](#) Carlien Scheele, Directrice de l'Agence de l'Union européenne pour l'égalité de genre (EIGE), en marge de la 27e conférence annuelle de l'ILGA-Europe à Vilnius. Ils ont échangé sur leur objectif commun de promouvoir l'égalité de genre et de renforcer les droits humains.

Le 20 novembre, le Commissaire [a rencontré](#) Magnus Brunner, Commissaire européen chargé des affaires intérieures et de la migration, à Bruxelles. Ils ont discuté des défis actuels en matière de droits humains en Europe en relation avec la migration, y compris les droits d'asile et l'externalisation.

Le 26 novembre, le Commissaire a eu un [échange](#) avec la Présidente Sophie Wilmès et plusieurs membres du groupe de suivi sur la démocratie, l'État de droit et les droits fondamentaux (DRFMG) de la Commission LIBE, lors de la session du Parlement européen à Strasbourg. Ils ont discuté de questions d'actualité telles que les voies vers la paix en Ukraine centrées sur l'individu et les pressions exercées sur la société civile et les INDH.

Le 28 novembre, le Commissaire a rencontré Mariana Katzarova, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des droits humains en Fédération de Russie. Ils ont échangé sur leurs priorités.

5.3 Autres réunions

Rencontre avec Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission internationale des juristes, le Turkish Litigation Support Project et le European Implementation Network

Le 27 janvier, le Commissaire a rencontré un groupe d'organisations de la société civile, dont Amnesty International, Human Rights Watch, la Commission internationale des juristes, le Turkish Litigation Support Project et le European Implementation Network pour la mise en œuvre. Ils ont discuté de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Rencontre avec le Président du European Implementation Network

Le 10 février, le Commissaire a rencontré Maciej Nowicki, Président du European Implementation Network, et son équipe. Ils ont discuté de questions liées à la contribution de la société civile à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

50^e anniversaire du Centre pour le droit communautaire et la médiation

Le 26 février, le Commissaire a participé à une table ronde lors d'un événement célébrant le 50^e anniversaire du Centre pour le droit communautaire et la médiation, basé à Dublin, en Irlande. Dans son allocution, le Commissaire a souligné le rôle des communautés en tant que moteurs de l'action en faveur de la protection des droits humains

et de la justice sociale, et a insisté sur l'importance de défendre les droits humains des membres les plus vulnérables de nos sociétés, tels que les Roms et les Gens du voyage.

Rencontre avec la Commission permanente du gouvernement local et de l'administration publique du Parlement norvégien

Le 11 mars, le Commissaire [a rencontré](#) les membres de la Commission permanente du gouvernement local et de l'administration publique du Parlement norvégien. Ils ont discuté des principales questions relatives aux droits humains en Europe, de la situation des institutions des droits humains et de la société civile, ainsi que du rôle important des parlementaires dans la protection des droits humains.

Rencontre avec le Directeur exécutif du Centre de politique de sécurité de Genève

Le 13 mars, le Commissaire a rencontré en ligne Thomas Greminger, Directeur exécutif du Centre de politique de sécurité de Genève, pour un échange sur leurs travaux respectifs concernant l'Ukraine.

Rencontre avec un membre de l'Assemblée nationale de Serbie

Le 8 avril, le Commissaire a rencontré Pavle Grbović, membre de l'Assemblée nationale de Serbie et président du Mouvement des citoyens libres, et discuté de questions pertinentes en matière de droits humains.

Réunion avec la Présidente de la Cour constitutionnelle et la vice-présidente du Sénat du Parlement du Kazakhstan

Le 10 avril, le Commissaire a rencontré la Présidente de la Cour constitutionnelle du Kazakhstan, Elvira Azimova, et la Vice-présidente du Sénat du Parlement du Kazakhstan, Olga Perepechina. Le Commissaire a été informé de la structure des droits humains au Kazakhstan et des récentes modifications législatives visant à renforcer la protection des droits humains dans le pays.

Strategic Ark 2025

Le 23 mai, le Commissaire a participé à une table ronde sur les lois de la paix et des conflits lors de la conférence [Strategic Ark](#) organisée à Varsovie par l'Institut polonais des affaires internationales.

Premier réseau mondial sur les plans d'action nationaux en faveur des droits humains

Le 4 juin, le Commissaire a prononcé un discours liminaire par vidéo lors d'un atelier du premier réseau mondial sur les plans d'action nationaux en faveur des droits humains intitulé « [Uncovering 30 years of NHRAPing, Lessons from the Five Continents](#) » (30 ans de plans d'action nationaux en faveur des droits humains (PANDH), leçons tirées des cinq continents), organisé par l'université de Liverpool.

Visite à la Fondation René Cassin

Le 5 juin, le Commissaire a effectué une visite à la Fondation René Cassin. À l'issue d'une réunion avec le président, le directeur et les membres du personnel de la Fondation, au cours de laquelle le renforcement de la coopération avec cette institution a été discuté, le Commissaire [a souligné](#) l'importance cruciale de l'éducation aux droits humains pour tous et a salué l'excellent travail accompli par la Fondation dans ce domaine.

Événement sur les sciences comportementales pendant la semaine UN 2.0

Le 10 juin, dans son [message vidéo](#) adressé à un événement parallèle sur les sciences comportementales organisé pendant la semaine « ONU 2.0 » et coorganisé par le Conseil de l'Europe et le HCDH des Nations Unies, le Commissaire s'est félicité de l'utilisation structurée et fondée sur des preuves des sciences comportementales pour faire progresser les droits humains.

Conférence marquant l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat

Le 16 juin 2025, le Commissaire a prononcé un [discours](#) lors de la conférence marquant l'adoption et l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection de la profession d'avocat, organisée par le Comité européen de coopération juridique.

Échange avec une délégation de la Fondation nationale pour les voyages étudiants, Malte

Le 7 juillet, le Commissaire [a rencontré](#) une délégation d'élèves du secondaire de Malte, qui s'étaient rendus à Strasbourg dans le cadre d'un voyage d'étude organisé par la Fondation nationale pour les voyages étudiants.

Conférence du Parlement européen modèle sur le thème « Équilibre des pouvoirs : droits fondamentaux, sécurité collective et intérêts sociétaux dans la gouvernance contemporaine »

Dans un message vidéo adressé à la conférence du Parlement européen modèle sur le thème « Équilibre des pouvoirs : droits fondamentaux, sécurité collective et intérêts sociétaux dans la gouvernance contemporaine », qui s'est tenue à Ventotene le 11 juillet, le Commissaire a fait valoir que les droits humains et la sécurité ne s'excluent pas mutuellement.

Forum européen d'Alpbach 2025 : L'Europe dans le monde

Lors de la table ronde « La démocratie à l'ère numérique : démasquer le pouvoir de la tromperie » organisée dans le cadre du Forum européen d'Alpbach le 28 août, le Commissaire [a souligné](#) que, compte tenu de l'impact des technologies telles que l'IA sur les droits humains et la dignité humaine, il est nécessaire d'adopter une réglementation qui engage le secteur privé à développer des pratiques conformes au droit relatif aux droits humains.

Conférence de l'Università Statale di Milano sur les droits humains et l'État de droit en Europe

Le 8 septembre, le Commissaire a prononcé un [discours](#) sur le rôle des droits humains dans le maintien de l'État de droit. S'exprimant à l'Università Statale di Milano, le Commissaire a évoqué les progrès réalisés en matière de droits humains, de démocratie et d'État de droit depuis la Seconde Guerre mondiale, soulignant le rôle des organisations internationales.

Rencontre avec le Secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics

Le 24 septembre, le Commissaire a rencontré Jan Willem Goudriaan, Secrétaire général de la Fédération syndicale européenne des services publics (FSESP), à Strasbourg. Ils ont discuté des défis actuels en matière de droits humains en Europe en ce qui concerne la migration et les droits des Roms.

Conférence à l'Irish Centre for Human Rights de l'Université de Galway

Le 30 octobre, le Commissaire a donné une [conférence](#) à l'Irish Centre for Human Rights de l'Université de Galway, en Irlande. Il a souligné le rôle essentiel des droits humains dans la construction d'un avenir meilleur et a réfléchi à la manière d'ancrer les droits humains au cœur des défis mondiaux actuels.

Échange avec des étudiants de l'Université catholique du Portugal

Le 11 novembre, le Commissaire a eu un [échange avec](#) des étudiants de l'Université catholique du Portugal à Lisbonne sur les défis actuels en matière de droits humains en Europe.

Rencontre avec la cheffe de l'opposition biélorusse

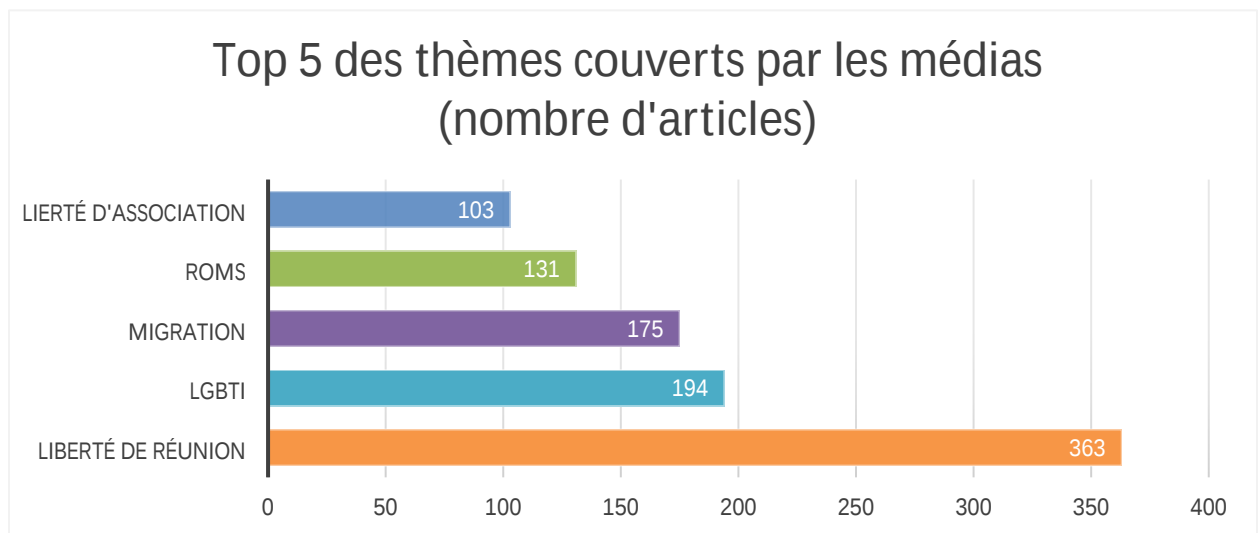
Le 11 novembre, le Commissaire a rencontré Sviatlana Tsikhanouskaya, cheffe de l'opposition biélorusse, en marge du Web Summit à Lisbonne.

Symposium sur le 250^e anniversaire de la naissance de Daniel O'Connell

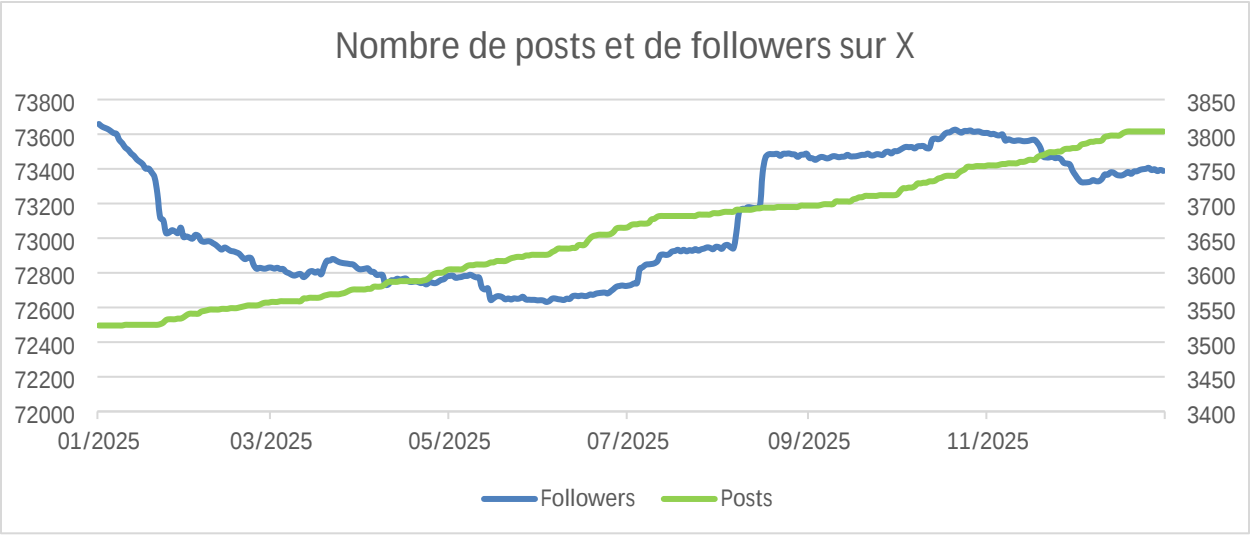
Le 16 décembre, le Commissaire a prononcé le [discours d'ouverture](#) du symposium commémoratif du 250^e anniversaire de Daniel O'Connell, intitulé « Finding the heart of his global legacy in the 21st Century » (Découvrir l'essence de son héritage mondial au XXI^e siècle), organisé par l'Ambassade d'Irlande auprès du Saint-Siège et le Collège pontifical irlandais à Rome. Le Commissaire a exploré la résonance de l'héritage de Daniel O'Connell dans une nouvelle ère pour les droits humains.

6 ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

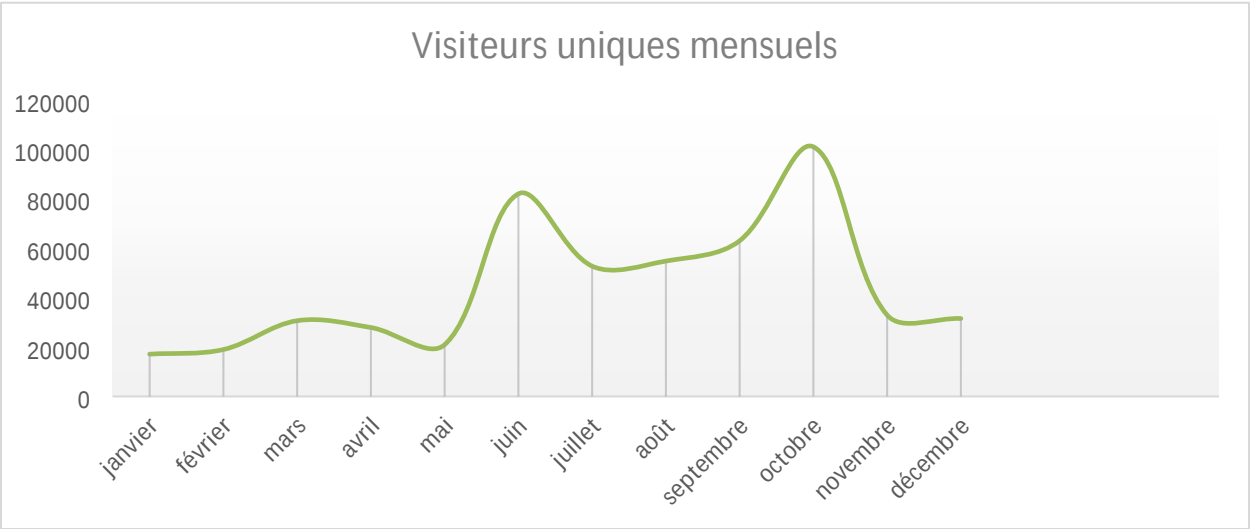
Plus de 1 650 articles ont couvert les activités du Commissaire au cours de la période considérée (janvier-décembre 2025). Les thèmes les plus abordés ont été les suivants : liberté de réunion, droits des personnes LGBTI, migration, droits des Roms et des Gens du voyage, liberté d'association, liberté d'expression et la guerre d'agression contre l'Ukraine.

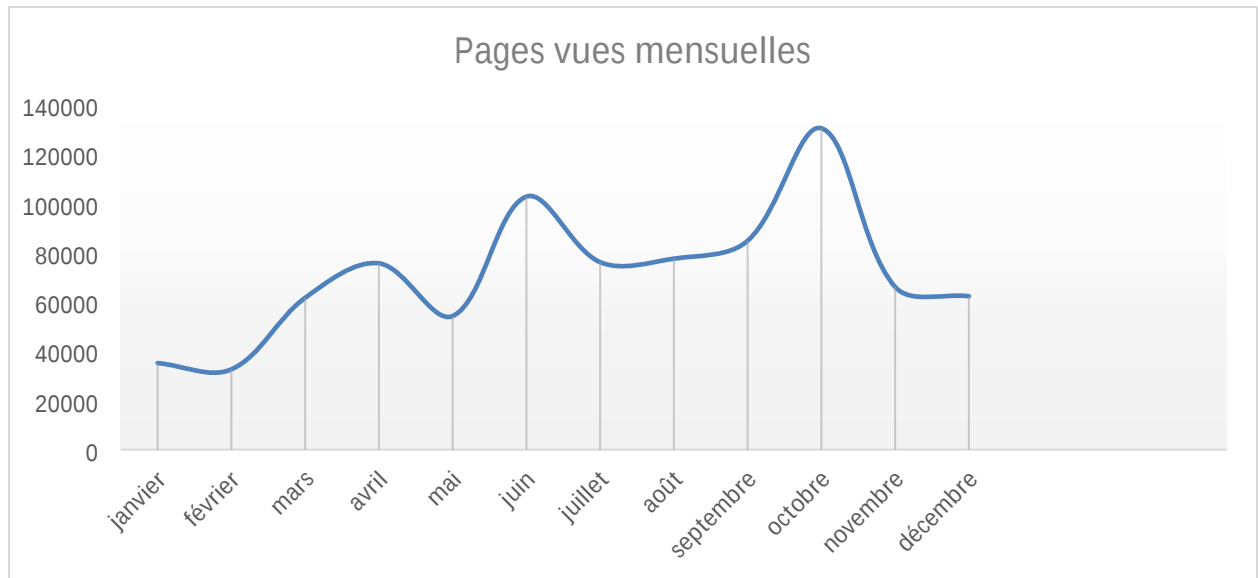


280 publications ont été publiées sur X, générant au total plus de 900 000 impressions et un taux d'engagement supérieur à 7 %. En dépit d'un désengagement massif de X dans le monde, le nombre de nouveaux abonnés a augmenté de plus de 2 100.



Au cours de l'année, plus de 400 000 visiteurs uniques ont consulté le site, avec plus de 620 000 pages vues.





7 PERSONNEL ET BUDGET

En 2025, le nombre total d'emplois permanents au sein du Bureau du Commissaire est resté inchangé, avec 30 postes (22 postes de grade A et 8 postes de grade B). Le Bureau employait quatre agents temporaires financés par le budget ordinaire. Les crédits budgétaires ordinaires globaux s'élevaient à 4 602 100 euros, soit 1,4 % du budget ordinaire total de l'Organisation.

Le budget du Commissaire aux droits de l'homme couvre la structure de base nécessaire à la mise en œuvre des activités obligatoires qui doivent être assurées par des moyens permanents provenant du budget ordinaire du Conseil de l'Europe.